

6,50

**Pierre BARBIER**

Ancien Capitaine de la Marine Marchande  
Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Montreuil  
Membre de la Société Française d'Archéologie

---

**Les Vestiges Monastiques  
des Iles de l'embouchure du Trieux :  
l'île Saint-Maudez et l'île-Verte**

---

EXTRAIT DES MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD  
(Tome LXXX, 1951)



Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1952

EN MARGE DU CONGRES ARCHEOLOGIQUE  
DE SAINT-BRIEUC

---

*Conférence prononcée à Saint-Brieuc  
à la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord  
le 14 Décembre 1949*

---

DU MÊME AUTEUR :

« L'Eglise Fortifiée Saint-Pierre de Toucy », Notice parue dans la « Revue du Centre » de Janvier 1932 (épuisé).

« Auxerre et l'Auxerrois, Pays d'Art et d'Histoire », dans la collection « La Bourgogne Historique et Monumentale », Editions de la « Revue du Centre », Nevers, 1936 (épuisé).

« Les Châteaux et les Eglises de Toucy, des Origines à nos Jours, Recherches d'Histoire et d'Archéologie », Imprimerie « L'Universelle », Auxerre, 1940 (épuisé).

« Le Congrès Archéologique de France à Saint-Brieuc », compte rendu paru dans la « Nouvelle Revue de Bretagne » de Juillet-Août 1949.

« Le Culte et l'Iconographie de Saint-Germain d'Auxerre en Bretagne Armoricaine », Extrait des Mémoires de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, XIX<sup>e</sup> Congrès tenu à Auxerre en juillet 1948, Imprimerie « L'Universelle », Auxerre, 1950.

EN PRÉPARATION :

« Les Châteaux et les Eglises de Toucy, des Origines à nos Jours », 2<sup>e</sup> édition augmentée d'un appendice sur les églises fortifiées de l'Auxerrois.

**Pierre BARBIER**

Ancien Capitaine de la Marine Marchande  
Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Montereau  
Membre de la Société Française d'Archéologie

**Les Vestiges Monastiques  
des Iles de l'embouchure du Trieux :  
l'île Saint-Maudez et l'île-Verte**

EXTRAIT DES MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD  
(Tome LXXX, 1951)

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1952

EN MARGE DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-BRIEUC

## Les Vestiges Monastiques des Iles de l'embouchure du Trieux : l'île Saint-Maudez et l'île Verte

Lorsque l'on descend l'une des deux routes qui, passant de chaque côté du manoir de Kertanouarn, — la vieille route à l'est, la nouvelle, construite en 1933, à l'ouest, — arrivent au port langoustier de Loguivy-de-la-Mer, en Ploubazlanec, on a devant soi le splendide panorama de l'embouchure du Trieux ; cette rivière, après avoir serpenté depuis le manoir féodal de La Rochejagu entre deux rives boisées qui lui donnent l'aspect d'un fiord nordique, vient se jeter dans la Manche au milieu d'un grand nombre d'îles auxquelles les géographes ont donné le nom d'« Archipel de Bréhat », du nom de la plus importante.

On voit d'abord au premier plan les différents hameaux qui forment aujourd'hui l'agglomération de Loguivy-de-la-Mer, et que domine, sur la colline de Créac'h-Baélan, la tour en ruines d'un ancien moulin à vent ; à droite, s'arrondit la courbe de la baie de Launay ou anse de Gouern, et la grève s'étend en direction de l'Arcouest, dominée par une autre tour de moulin à vent ruinée, celle de Lannévez.

Le Trieux débouche sur la gauche, derrière le petit port de Loguivy, où, suivant la marée, les côtes langoustiers et les barques des pêcheurs côtiers sont échoués ou à flot. De l'autre côté de la rivière dont l'estuaire s'élargit rapidement, c'est, précédée de l'île à Bois, la rive trégorroise de Lanmodez et Kermouster ; puis le sillon du Talberg, longue et mince langue de sable s'avancant dans la mer, derrière laquelle se profile la silhouette du phare des Héaux.

Enfin, voici les îles : d'abord, sur la droite, Bréhat, la plus grande, qui est commune et paroisse ; elle est entourée d'un chapelet d'îles et d'une poussière de rochers ; les plus importantes sont, à l'est Logodec et Lavret, à l'ouest Biniguet, Raguenez et l'île-Verte ; puis isolée sur la gauche, de l'autre côté de l'embouchure du Trieux, s'étend dans toute sa longueur l'île Saint-Maudez, appelée plus communément île Maudez (planche I).

Ce splendide paysage, que l'on ne se lasse pas de contempler, est changeant et varié ; il change selon que la mer est haute ou basse,

il change surtout selon que le ciel est clair et ensoleillé ou couvert et brumeux : on se croirait par moments devant un paysage méditerranéen avec une mer azurée, et quelques heures plus tard on pourrait s'imaginer être transporté en un coin de la côte écossaise ou scandinave.

Le Trieux marque la limite historique du Goëlo (ancien évêché de Saint-Brieuc) et du Trégor (ancien évêché de Tréguier). Mais, au point de vue religieux, nous sommes ici en territoire dololo : les anciennes paroisses de Lanmodez, Perros-Hamon, Lannévez, Bréhat, avec les îles qui en dépendaient, notamment l'île Saint-Maudez et l'île-Verte, ainsi que la paroisse plus éloignée de Kéridy, de l'autre côté de Paimpol, relevaient au spirituel du diocèse de Dol, dont elles constituaient, selon l'expression consacrée, des « enclaves » aux évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc.

Or, à deux reprises, lors de l'émigration bretonne aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles d'abord, et au Moyen-Age ensuite, les îles de cet archipel furent un centre de vie monastique. Nous voulons simplement ici présenter les vestiges qui subsistent des monastères du Moyen-Age à l'île Saint-Maudez et à l'île-Verte. Mais auparavant, nous allons essayer de résumer brièvement nos connaissances actuelles concernant les monastères de la période de l'émigration.

#### CHAPITRE PREMIER

### Les Établissements Monastiques du VI<sup>e</sup> Siècle : St-Maudez et St-Budoc

Un ancien sceau de l'Abbaye de Beauport, publié par les auteurs des « *Anciens Evêchés de Bretagne* » (Tome IV), montre saint Riom et saint Maudez traversant la mer dans une même barque, le premier tenant la croix épiscopale et le second la crosse abbatiale. Ce sceau symbolise les émigrations des Bretons de Grande-Bretagne en Armorique au cours de la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle et au début du vi<sup>e</sup>, sous la conduite de leurs chefs religieux.

Deux de ces saints nous intéressent particulièrement ici : saint Maudez et saint Budoc.

#### § I. — SAINT MAUDEZ

En publiant dans les mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord (année 1890) le texte des deux vies de saint Maudez,

Arthur de la Borderie a établi de façon indiscutable que les détails donnés dans la Vita Prima, rédigée au xi<sup>e</sup> siècle, pouvaient être considérés comme vraisemblables, tandis que, dans la seconde de ces deux vies, qui lui est postérieure, venaient se greffer des épisodes légendaires et miraculeux ajoutés après coup par son rédacteur pour l'édification des lecteurs. Il paraît donc établi que, né en Irlande, saint Maudez, ou Mandé, fut très probablement disciple de saint Tugdual (A. de la Borderie, « *Histoire de Bretagne* », tome 1<sup>er</sup>, page 363) ; puis, après s'être installé en premier lieu sur la terre ferme, entre la rivière de Tréguier et le Trieux, à l'endroit qui est devenu la paroisse de Lanmodez (Monastère de Maudez), il vint s'établir ensuite dans l'île qui lui fait face : elle s'appelait Guell Enès (Insula Indomita, l'île Sauvage), et devint depuis lors l'île Saint-Maudez ; il se retira dans cette île, non pour y vivre dans la solitude comme les historiens ultérieurs l'ont prétendu, mais au contraire pour y fonder un monastère de type breton où il eut notamment pour disciples saint Bothmael et saint Tudy.

L'établissement du premier monastère de l'île Saint-Maudez remonte donc à la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle et à Saint-Maudez lui-même. Les restes de constructions circulaires qui existent toujours dans cette île seraient les vestiges des cellules de ce monastère primitif, comme nous le verrons tout à l'heure.

#### § 2. — SAINT BUDOC

A une époque légèrement antérieure, au cours de la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle, un autre Breton insulaire, saint Budoc, avait fondé également dans une île voisine de Bréhat un établissement monastique, sorte de séminaire ou d'école, où ses disciples les plus célèbres furent saint Guénolé et saint Jacut. Mais ici deux opinions s'affrontent sur l'emplacement de ce monastère : était-il situé à l'île-Verte ou à l'île Lavret ?

La plupart des auteurs du xix<sup>e</sup> siècle et des historiens plus anciens se prononcent en faveur de l'île-Verte ; c'est l'opinion notamment de Dom Lobineau (« *Histoire de Bretagne* », tome 1<sup>er</sup>, page 77 ; — et « *Vie des Saints de Bretagne* », vie de saint Guénolé, page 44) ; — de Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy (« *Anciens Evêchés de Bretagne, Diocèse de Saint-Brieuc* », tome III, page VIII ; et tome IV, page 6, note 2) ; — de la « *Gallia Christiana* » (tome XIV, Province de Tours, 1856, page 1070) ; — et de Gaultier du Mottay (« *Répertoire Archéologique du Département des Côtes-du-Nord* », page 288).

Par contre, plus récemment, on a situé à l'île Lavret, qui se trouve à l'est de Bréhat, l'établissement de saint Budoc ; c'est l'opinion entre autres d'A. de la Borderie (« *Histoire de Bretagne* », tome 1<sup>er</sup>, page

295) ; — du savant Dom Gougaud (« *Les Chrétientés Celtiques* », page 123) ; — et de René Couffon (« *Essai sur l'Architecture Religieuse en Bretagne du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle* », dans mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1943, page 27 ; — et « *Répertoire des Eglises et Chapelles du Diocèse de Saint-Brieuc* », dans mémoires de la Société d'Emulation, 1938, article Bréhat, page 53).

Nous nous bornerons à faire ici les observations suivantes pour résumer brièvement cette question.

1<sup>o</sup> *Ile-Verte* : Les fouilles exécutées sur cette île en 1858 par les auteurs des « *Anciens Evéchés* » y ont révélé les traces d'un établissement antérieur à celui des Cordeliers, et qui aurait d'après eux daté de l'époque de l'émigration bretonne : « Les bâtiments du xv<sup>e</sup> siècle reposent sur une épaisse couche de briques et d'ardoises qui atteste l'importance des bâtiments des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles. Nous ajouterons, pour les archéologues, que pas une des nombreuses tuiles que nous avons extraites des décombres ne portait de crochets ; quelques-unes étaient vernies en couleur verte, et beaucoup faites de vase grise, mais fort dures. » (Tome IV, page 6, note 2). On peut admettre comme à peu près certain que les Cordeliers en construisant leur monastère à l'Ile-Verte au xv<sup>e</sup> siècle, ont été amenés à détruire ce qui pouvait subsister des ruines et même des substructions des édifices antérieurs.

2<sup>o</sup> *Ile Lavret* : Arthur de la Borderie a retrouvé les traces et publié le relevé d'un monastère de la même époque dans l'Ile Lavret (« *Histoire de Bretagne* », tome 1<sup>er</sup>, page 296). L'église occupait une ancienne villa gallo-romaine, de plan rectangulaire, ayant 12 mètres de long sur 6 mètres de large, dont le grand axe est dirigé d'est en ouest ; il subsistait alors deux pans de murs d'appareil gallo-romain, hauts d'environ 2 mètres et longs de 3 à 4 mètres. D'après La Borderie, cette villa gallo-romaine aurait été construite dans la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle, puis ruinée par les Barbares au v<sup>e</sup>. Saint Budoc l'aurait réparée pour en faire son église, ce qui est attesté par la différence entre les assises régulières en moellons carrés comportant quelques assises en arête de poisson de la construction gallo-romaine, et la maçonnerie grossière de la réparation du cénobite irlandais.

A l'est de cette église se trouve un cimetière portant le nom populaire breton de Beret ar Chapel. Cimetière de la Chapelle, où l'on a relevé dans des fouilles une soixantaine de squelettes inhumés tête à l'ouest et pieds à l'est, ce qui constitue un indice certain de sépultures chrétiennes.

A une faible distance de l'église de Saint-Budoc et du Beret ar Chapel on a retrouvé les cellules circulaires des moines. Les fouilles effectuées en 1890-91 par l'abbé Lasbleis, originaire de Bréhat et professeur au Séminaire de Tréguier, ont mis à nu les fondations de

huit cellules ou logettes, assez grossières de construction, de forme circulaire ou presque, dont le diamètre intérieur est d'environ 3 mètres mais quelquefois de 5. Rangées en ligne du nord-est au sud-ouest, ces cellules se trouvent à environ 20 mètres à l'est du Beret ar Chapel : trois d'entre elles se touchent presque, les autres sont séparées par des distances de 4, 5 ou 10 mètres, et la dernière au nord-est est à 40 mètres des autres (voir planche I). Mais il paraît, par les traces laissées sur l'herbe en automne, qu'il y aurait bien d'autres cellules non encore mises à jour. L'Ile Lavret, conclut A. de la Borderie, est ainsi un type de monastère scoto-breton. Il est curieux de noter en passant que cette coutume d'après laquelle chaque moine breton possédait sa cellule indépendante fut par la suite reprise par saint Bruno et devint la règle de l'ordre des Chartreux.

Enfin on a retrouvé deux puits, dont l'un dans le Beret ar Chapel. Le nom même de l'île, Lavret, viendrait précisément du nom qui lui fut donné à l'époque de saint Budoc, Laur Enès (Lavrea ou Laureaca Insula, l'île des Lauriers), en raison, dit la tradition, de la valeur des études qu'y accomplissaient les jeunes clercs ; mais peut-être aussi, croirions-nous, du fait de la végétation qui y croissait, les arbustes méditerranéens poussant facilement dans ce climat doux de la côte et des îles. La Borderie, confrontant les deux hypothèses qui situent l'emplacement du monastère de Saint-Budoc l'une à l'Ile-Verte, l'autre à l'Ile Lavret, se prononce donc nettement pour cette dernière ; la similitude de nom entre Lavrea et Lavret crée en effet une forte présomption étymologique en faveur de celle-ci, et ce serait donc à tort que les historiens antérieurs ont placé à l'Ile-Verte la Laur-Enès où s'établit ce saint.

Il nous a paru intéressant de résumer ici la thèse du grand historien de la Bretagne, qui a en outre publié le plan des importants vestiges retrouvés dans les fouilles de l'Ile Lavret ; il est en effet à peu près impossible de se procurer de nos jours le tome 1<sup>er</sup> de son « *Histoire de Bretagne* » édité en 1896, et c'est d'autre part un point extrêmement précieux pour notre sujet : car les cellules de Lavret sont en tous points semblables à celles que nous trouvons à l'Ile Saint-Maudéz.

3<sup>o</sup> On peut donc, sur la foi de ces auteurs, affirmer que l'Ile-Verte et l'Ile Lavret portent l'une et l'autre des vestiges de monastères des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles ; il semble que l'un d'eux, établi dans l'Ile Lavret, fut indiscutablement celui de saint Budoc lui-même, tandis que l'autre fut l'établissement fondé à l'Ile-Verte par un autre cénobite contemporain, mais moins célèbre, — l'un de ses disciples peut-être ? — dont l'histoire ni la tradition n'ont pas retenu le nom. L'autorité de ces grands historiens que furent La Borderie, Geslin de Bourgogne, et de Barthélémy, ne peut pas être mise en doute.

Presque toutes ces îles de l'archipel bréhatin durent être d'ailleurs à l'époque de l'émigration bretonne des centres de vie monastique : ainsi celle de Biniguet (l'île Bénie), qui est appelée « *Ecclesiam Binivet* » dans la bulle d'Innocent III de 1198 et fut donnée alors à l'abbaye de Saint-Riom. Et n'est-il pas probable que saint Riom s'installa, temporairement au moins, lui aussi, sur l'île appelée d'abord C'Haro Enès (l'île aux Cerfs), puis Guirwinill, et enfin l'île Saint-Riom, elle située dans la baie de Paimpol en face de Pors-Even, et où fut établie sous son vocable à la fin du XII<sup>e</sup> siècle une abbaye de Chanoines Réguliers tirés de Saint-Victor de Paris qui eut une très brève existence ; les auteurs des « *Anciens Evêchés* » ont suffisamment parlé de cette abbaye (tome IV, page 1) pour que nous n'ayons pas à y revenir.

4<sup>e</sup> Les traditions populaires conservées dans la région ne sont pas précises ; elles situent des anciens monastères tant à l'île-Verte qu'à Lavret et l'on ne peut pas en tirer de conclusions certaines.

Quelle valeur faut-il d'autre part attribuer au chant en dialecte du Goëlle rapporté par les auteurs des « *Anciens Evêchés* » (tome IV, page 13) ? Ce chant placé dans la bouche de l'« archevêque » de Dol les paroles suivantes :

« Sur un rocher de l'île-Verte est un couvent, au sein des mers ;  
« Au sein des mers est un couvent élevé jadis par les Saints ».

Pour en tirer un renseignement précis, il faudrait être sûr que ce « gwerz » a bien l'ancienneté que lui attribuent ces auteurs, lesquels s'appuient sur le fait que le différend entre Tours et Dol fut terminé par le Pape Innocent III en 1199, date à laquelle l'église de Dol perdit définitivement ses prétentions au titre archiépiscopal.

En conclusion, nous dirons que saint Budoc établit son monastère à l'île Lavret, dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle, tandis que saint Maudez fonda le sien dans l'île de Guelt Enès, devenue l'île Saint-Maudez, au cours de la première moitié du VI<sup>e</sup>. Ils sont honorés l'un et l'autre comme abbés, fondateurs de monastères, le premier le 4 janvier et le second le 18 novembre.

Ces premiers monastères subsistèrent sans doute jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils furent sûrement détruits par les invasions normandes ; à cette époque en effet nous voyons les reliques de saint Maudez, qui étaient jusqu'alors conservées dans l'église de son île, suivre l'exode des reliques des autres saints bretons et être transportées par les moines de ce monastère insulaire jusqu'en Berry, à Bourges, pour y être mises en sûreté dans l'église métropolitaine ; ce transfert aurait eu lieu en l'année 878 selon Dom Lobineau (« *Vies des Saints de Bretagne* », page 84) ; cette date n'est cependant pas établie avec certitude.

CHAPITRE II

**Le prieuré Cistercien de l'île Saint-Maudez :  
La Chapelle Circulaire  
et les Ruines de l'Eglise Prieurale**

§ I. — LE MONASTÈRE DE L'ÎLE SAINT-MAUDEZ

La Vita Prima de Saint-Maudez nous apprend qu'en s'installant dans l'île Guelt Enès, le saint construisit aussitôt plusieurs petites cellules pour lui et ses disciples : « *Sibi suisque discipulis statim illic, superna disponente Providentia, diversa receptacula fundavit* » (Lectio III, § 5). Puis, quand ces asiles furent prêts, « *hospitiis vero paratis* », il se mit à construire une église, « *ad aedificandum oratorium infatigabiliter... invigilabat* », à la consécration de laquelle il convia les évêques de Bretagne : « *Per litteras deprecatorio modo transmissas ecclesiarum hujus Britanniae praesules convocavit, atque supra memoratum oratorium dedicare fecit* » (lectio IV, § 6).

La Vita Prima ajoute que Saint-Maudez mourut « dans le présent lieu », c'est-à-dire dans le monastère de son île : « *Post haec in praesenti loco spiritum exhalavit* » (ibidem). La Borderie en conclut très logiquement semble-t-il, que l'auteur de cette vie, clerc trégorrois du XI<sup>e</sup> siècle, était moine du monastère de l'île Saint-Maudez : ainsi, détruit par les invasions normandes, ce monastère aurait été relevé après qu'elles furent passées. Cette assertion peut avoir pour l'histoire des monuments de l'île et notamment pour la date de la nef de l'église prieurale, une très grande importance, comme nous le verrons tout à l'heure.

Puis, dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, l'île Saint-Maudez et son monastère furent donnés à l'abbaye de Bégard, de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1130 au diocèse de Tréguier (1). Elle en devint un petit prieuré et le resta jusqu'à la Révolution, sous le nom de « Prieuré de Saint-Maudez de l'Isle, *Sanctus Maudetus de Insula* ». Mais nous ne trouvons mention de ce prieuré dans aucun pouillé du diocèse de Dol, dont elle relevait au spirituel. M. Couffon cite (« *Répertoire des Eglises et Chapelles* », page 199) une bulle du Pape Calixte III du 9 avril 1456, adressée à Vincent de Kerleau, abbé de Bégard, dans laquelle le Pape concède des indulgences en faveur de l'église du prieuré de l'île Saint-Maudez et de l'hôpital y attaché ; l'île y est encore nommée

(1) Et non à l'abbaye de Beauport, de l'Ordre de Prémontré, fondée au début du XII<sup>e</sup> siècle seulement au diocèse de Saint-Brieuc, comme l'a écrit par erreur A. de la Borderie, « *Vies de Saint Maudez* », page 64.

Guelt Enes. Et les auteurs des « *Anciens Evêchés* » (tome IV, page 2, note 1), analysent succinctement deux autres titres des archives départementales des Côtes-du-Nord, l'un de 1587, l'autre de 1634, qui sont deux baux affermant le domaine de l'île ; ces deux actes montrent qu'à cette époque il n'y résidait plus ni prieur ni religieux et que l'île était déjà alors louée à un fermier ; mais l'église continuait à y attirer de nombreux pèlerins fidèles au culte de saint Maudez.

Les archives des Côtes-du-Nord renferment en outre un important dossier consacré au « prieuré de Saint-Maudet de l'Isle » ; c'est le carton 6 de la série H, abbaye de Bégard. La plupart de ces documents sont des pièces de procédure. Toutefois, certains actes sont forts précieux pour l'histoire du monastère de Saint-Maudez ; nous en publierons trois dans les preuves à la fin de cette notice, et nous en analyserons quelques autres.

Un parchemin devenu à peu près illisible, mais dont une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle jointe à l'original montre qu'il s'agit d'une charte de Jean, abbé de Bellevaux, ordre de Cîteaux, au diocèse de Besançon, datée du mois de septembre 1491 (preuve N<sup>o</sup> 1), accorde toutes sortes d'indulgences, et notamment la participation aux prières et bonnes œuvres de tout l'ordre de Cîteaux, aux fidèles des deux sexes qui contribueront à la réparation et à l'enrichissement de l'église ou chapelle de Saint-Maudet de l'Isle, au diocèse de Dol (2). D'autre part, au verso du parchemin original se trouve cette mention : « *Confirmat et approbat Capitulum Gnale (Generale) Oedificationem Capellae Sancti Maudeti de Insula. 1240* ». Ces travaux du XIII<sup>e</sup> siècle et de la fin du XV<sup>e</sup> se rapportent donc à l'église prieurale dont nous admirons les restes et à peu près sûrement à la partie orientale de l'édifice, aujourd'hui disparue, comme nous le verrons en étudiant le monument.

Un autre document (preuve N<sup>o</sup> 2) est une lettre du recteur de Bréhat, frère Christophe Abinert, du 21 novembre 1717, adressée à M. Moran, greffier de Pontrieux, pour les moines cisterciens de Bégard, dans laquelle il énumère les nombreuses réparations faites à tous les bâtiments de l'île Saint-Maudez avant la fête du saint patron : « L'Eglise, la chapelle de Saint-Michel, la chaire de Saint-Maudet, la melairie et votre appartement ». Du début de cette lettre on peut déduire que les moines de Bégard au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ne s'intéressaient plus guère au culte de Saint-Maudez, aucun n'étant venu cette année-là assister au pardon de l'île. Par contre on peut voir qu'à cette époque les édifices avaient été bien réparés.

A la suite de cette lettre, se trouve une pièce qui est le mémoire

(2) Nous remercions particulièrement M. Merlet, archiviste des Côtes-du-Nord, qui a bien voulu collationner la copie du XVIII<sup>e</sup> siècle de cet acte sur les parties encore lisibles de l'original.

des heures de travail des couvreurs, maçons, charpentiers et terrassiers ayant travaillé aux réparations des monuments de l'île, pièce datée du 23 novembre 1717 et dont voici brièvement l'analyse. Du 30 juin au 24 juillet 1717, trois couvreurs font au total 69 journées pour les réparations « que les Messieurs de Bégard font faire à l'île de St-Maudaiz ». Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre et du 19 au 23 octobre de la même année, un couvreur fait, en plus des réparations comprises au marché précédent, 30 journées à la chapelle de Saint-Michel, « au pinnon de leglise ver le midy et de garnir la chaize de St Maudaiz ausi par de hor et induirre la maisons par dedan ». Trois maçons font un total de 107 journées et un « menuzié », du 5 août au 18 septembre 1717 fait 53 journées « pour boiser et charpenter ou ils manquent et pour faire la croix et pour doubler la chaize et faire des porte et fenètre ou ils manquent et un barrière sur le simittière » ; ce cimetière, qui bordait l'église prieurale au midi, avait donc encore à cette époque cette affectation. Enfin les laboureurs, pour les charrois de terre, pierre et bois, et pour travaux de terrassement, « pour couper des mottes de terre pour couvrir les muraille et pour anterrer les relique et pour acomoder le simittiere et la cour et autre chose necesserre », font 69 journées à trois hommes, du 1<sup>er</sup> juillet au 14 septembre 1717. La fête de saint Maudez se célébrait donc à l'île le 18 novembre, jour où il était honoré dans les églises de Bretagne.

Parmi les pièces de procédure les plus intéressantes, signalons les pièces se rapportant aux usurpations par certains prêtres ou religieux des droits sur l'île Saint-Maudez au détriment de l'abbaye de Bégard. Le 10 juillet 1608, frère Nicollas Boucherat, abbé de Cîteaux, dans une ordonnance adressée aux prieur et religieux de Bégard, condamne « un certain frère Jean de Knegriou » qui s'était emparé des revenus de la chapellenie de l'île Saint-Maudez (preuve n<sup>o</sup> 3).

Ensuite c'est un dossier de procédure contre frère Jean de la Touche, religieux de l'abbaye cistercienne de Coetmoloen (Coetmalouen, au diocèse de Quimper), qui prétendait s'emparer des prieurés et chapellenie de Saint Maudet en l'Isle, au préjudice des prieur et religieux de Bégard. Nous y trouvons une ordonnance du 2 juillet 1640, d'Armand, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, abbé de Cîteaux, chef et supérieur général de l'ordre de Cîteaux, dans laquelle, après s'être référé à l'ordonnance de l'abbé Nicolas Boucherat du 10 juillet 1608, le grand cardinal rappelle que le monastère de Bégard est de temps immémorial « en possession de jouir et disposer de la chapellenie de St-Maudez dépendant de ladite abbaye », et ordonne au frère Dom de la Touche de cesser de jouir des revenus de la chapellenie de Saint-Maudet en l'Isle ; cette pièce est une copie établie par frère Jean, abbé de Prières, abbaye cistercienne au diocèse de Vannes.

Plus tard, l'abbaye de Bégard doit défendre ses droits sur l'île Saint-Maudez contre les prétentions de deux recteurs de Lanmodez, « qui voulaient s'ingérer de faire les fonctions rectoriales en l'église de Saint-Modetz en Lisle et de prétendre la dixme et prémices sur la ferme ». En 1678, c'est contre messire Alain Le Borgne, prêtre, sieur de Quinant, recteur de Lanmodez, qui se termine par une transaction en date du 20 septembre 1678, par laquelle « ledit sieur de Quinant a reconnu lesdites église et chapelle de l'île de St-Maudez estre quitte en général de tous droits rectoriaux et que lesdits religieux (de Bégard) sont bien fondés en titres et possession ». Cet acte, en minute sur beau parchemin, a été passé le 20 septembre 1678 par devant Janin et Guyomar, notaires royaux, sur l'avis de messire René de Crolong, sieur de Saint-Luc, recteur de Pleubihan (Pleubian) ; le sous-prieur de Bégard étant alors frère Vincent de Govello.

Cet accord n'empêche pas en 1704 un autre recteur de Lanmodez, Yves Cillar, de recommencer ses tentatives sur l'île Saint-Maudez ; l'affaire est même appelée au grand Conseil par ordonnance royale du 25 janvier 1704, signifiée au recteur Cillar le 11 février suivant.

Ces quelques documents, pris entre nombre d'autres, prouvent donc incontestablement que sous l'ancien régime l'île Saint-Maudez et son église dépendait de l'abbaye de Bégard à titre de prieuré ou chapellenie.

Nous terminerons ce bref inventaire par une pièce assez curieuse pour l'histoire de notre île. C'est la copie d'un rapport de François Le Hellicocq et Jean Le Quenquis, « sergents royaux, généraux et d'armes en Bretagne, résidant à Tréguier et Lannion », qui déclarent que « plusieurs particuliers non originaires de la province et inconnus à ceux du pays se sont retirés et arrêtés en l'île de Maudez pour y fere du salpaistre et pouldre à canon qu'ilz vendent et débitent journellement aux capitaines pirates quy rodent à la cotte, ennemis du Roy, contre les déffances portées par les ordonnances ». Et le 26 juillet 1636 les deux sergents se rendent à l'île Maudez où ils trouvent une dizaine de personnes occupées à faire brûler du goémon dans 32 fourneaux et qui leur déclarent qu'ils vendent la cendre à deux marchands de Rouen pour faire de la poudre à canon : ils procèdent à la saisie des cendres existantes et assignent les deux marchands de Rouen, résidant à Bréhat et nommés Adam Follin et Pierre du Val, à comparaître devant le lieutenant en la cour royale de Tréguier, en l'auditoire de Lannion.

Géographiquement, l'île Saint-Maudez se présente sous la forme d'une longue bande de terre qui s'étend du sud-ouest au nord-est ; elle a une longueur d'un kilomètre environ sur une largeur maxima de 250 mètres ; très fertile, elle produit les premières pommes de terre de primeur de la région de Paimpol au printemps. Exception faite

des quelques arbustes, figuiers et lamaris, qui croissent dans le jardin établi au sud de l'église prieurale sur l'emplacement de l'ancien cimetière, elle ne porte pas d'arbres.

## § 2. — LA CHAPELLE CIRCULAIRE

Sur une hauteur dominant l'île Saint-Maudez, sensiblement en son milieu, une sorte de tourelle attire de très loin les regards et sa position en a même fait un amer pour la navigation.

C'est un petit monument de plan circulaire dont le diamètre intérieur est de 2 m. 80 ; les murs sont épais de 0 m. 78, et le diamètre total hors-d'œuvre de 4 m. 36. Une seule ouverture donne accès dans l'édifice, simple ouverture trapézoïdale formant porte, haute de 1 m. 77, large à la base de 0 m. 62 et au sommet de 0 m. 51. Cette porte s'ouvre dans la direction du sud-est. Devant elle s'étend un palier de 4 m. 35 de longueur, précédé lui-même d'un escalier de 12 marches, assez ruiné, long de 2 m. 85 ; escalier et palier sont en pierres sèches, l'herbe a poussé dans les joints ; leur largeur commune est de 3 mètres, et le palier s'élève à 1 m. 30 de haut, la porte de l'édifice s'ouvrant à cette hauteur et non au ras du sol (planche II, et gravures 1 et 2).

Gautier du Mottay, dans son « Répertoire Archéologique » (Mémoires de la Société Archéologique et Historique des Côtes-du-Nord, 1883, page 288), note : Une barbacane étroite, percée à deux mètres de hauteur, éclaire cet édifice, ainsi qu'une baie de porte plus moderne ; nous n'avons pu relever aucune trace de cette ouverture, qui, si elle a existé, a dû être obturée depuis longtemps. Comme La Borderie n'a pas remarqué non plus cette baie, nous croyons qu'il y a eu là une erreur de la part de l'auteur du « Répertoire Archéologique ».

Les murs sont en blocage de granit gris ; extérieurement, l'édifice est actuellement couvert par une calotte ou coupole en crépi de ciment recouvrant la voûte et surmontée d'une croix ; cette couverture et les joints des murs ont été refaits récemment par l'abbé Couason, propriétaire de l'île, qui y résida jusqu'à sa mort et à la famille de qui elle appartient toujours. La croix du faite porte en effet la date de 1927 et ses initiales. La hauteur totale de l'édifice est d'environ 6 m. 35, soit 3 m. 35 pour la tourelle elle-même et 3 mètres environ pour la calotte.

À l'intérieur, ce petit édifice se compose d'abord d'une sorte de crypte, dont la profondeur actuelle est de 1 m. 10, c'est-à-dire qu'elle occupe l'espace compris entre le sol et le seuil de la porte qui est, nous l'avons dit, à la hauteur du palier à 1 m. 30 au-dessus du sol.

Gaultier du Mottay avait noté : « Crypte de 1 m. 50 de profondeur, dans laquelle sont des ossements amoncelés ». Sans doute s'est-elle comblée un peu depuis 1883 ; d'autre part on n'y voit plus trace apparente d'ossements.

Plusieurs poutres disposées longitudinalement du nord-ouest au sud-est soutenaient le plancher de la chapelle proprement dite, au niveau de la porte d'entrée. Ce plancher a disparu aujourd'hui ; plusieurs poutres même, vermoulues, se sont affaissées dans la crypte. L'édifice est couvert par une voûte en coupole formée d'un blocage irrégulier et soutenue par deux arcs ogifs, très plats, d'aspect très rudimentaire et primitif, qui reposent sur de petits corbelets encastrés, très simples ; ces ogives sont en appareil de granit, elles sont larges de 0 m. 27 (gravure 7). La hauteur du mur entre le plancher de la chapelle et la base des ogives est de 2 m. 05.

Contre le mur à droite de la porte, c'est-à-dire situé au nord-est, est adossé un autel en maçonnerie haut de 0 m. 97 ; cet autel supporte une table très ancienne, formée d'une plaque de schiste ardoisé bleu, assez grossière, longue de 1 m. 24, large de 0 m. 59, et épaisse de 0 m. 07 ; on distingue dans les angles et au centre de cette table d'autel les croix de consécration ; l'angle nord a été brisé et se trouve détaché du reste de la table. Dans l'angle compris entre la porte et l'autel une colonnette de granit gris, d'une hauteur totale de 0 m. 80, se creuse en son sommet pour former un petit bénitier. Le pied de la colonnette est octogonal, et le sommet constituant le bénitier forme un carré de 0 m. 20 de côté. Par suite de la disparition du plancher, ce bénitier est tombé récemment en travers de l'édifice.

La table d'autel de cette chapelle est très ancienne ; Gaultier du Mottay la suppose antérieure au x<sup>e</sup> siècle ; même si elle ne remonte pas aussi loin, elle n'est certainement pas postérieure aux xi<sup>e</sup> ou xii<sup>e</sup> siècles. La Borderie (« Histoire de Bretagne », page 364) avance que cette table d'autel ne serait pas antérieure au xvi<sup>e</sup> siècle ; nous ne voyons pas de raisons valables en faveur de cette assertion, qui ne nous paraît pas fondée. Il nous semble très difficile de la dater avec certitude, mais son aspect brut et primitif indique que cette table d'autel est nettement fort ancienne.

Le plan circulaire et la division horizontale de l'édifice en crypte et chapelle avaient déjà été notées par Dom Lobineau dans la vie de saint Maudez (« Vie des Saints de Bretagne », 1725, page 18) : « Sa cellule, bâtie en rond comme une tour, à deux étages, que l'on appelle Forn Maudez ». Ce nom de « Forn Maudez » (le four de Saint-Maudez), que l'on donne toujours dans le pays à l'édifice a donc une origine vieille d'au moins deux siècles. Cependant, les documents de novembre 1717 cités plus haut lui donnent aussi le nom de « chaire » ou « chaise » de Saint-Maudez ; et au cadastre de 1827 nous le trouvons

encore désigné sous cette appellation de « chaise de Saint-Maudez ». Il semble que ce fut même là la dénomination première de ce monument, puisque l'on relève dans la Vita Prima de saint Maudez ce passage significatif « *in loco qui nunc dicitur Cathedra sancti Maudeti* » (lectio VI, § 10) ; et c'est là que se déroule l'épisode légendaire du Teuz ou monstre marin démoniaque que le saint extermina en lui lançant une pierre ; on ne voit pas à quel autre lieu de l'île pourrait être appliqué ce nom de « chaire de Saint-Maudez », si ce n'est à la chapelle circulaire, alors la cellule du saint abbé où il enseignait ses disciples.

À 3 mètres à l'est de la chapelle circulaire, on voit très distinctement les fondations d'un autre édifice circulaire du même genre, rasé au niveau du sol ; mais, tandis que le diamètre total hors-d'œuvre de la chapelle n'est que de 4 m. 36, celui de cet édifice disparu est presque le double : 7 m. 40. Il restait à cette cellule à la fin du xix<sup>e</sup> siècle quelques pans de murailles hauts de deux pieds, que La Borderie a vus.

Après cette description sommaire, une question se pose : quelle peut être la date de construction et la destination de ces curieux édifices ? Gaultier du Mottay n'examine pas cette question. Notre savant confrère René Couffon, dans son « Essai sur l'Architecture Religieuse en Bretagne du v<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle » (page 27), ainsi que dans son « Répertoire », estime que cette construction ne remonte pas plus haut que le xii<sup>e</sup> siècle. La Borderie par contre pense que la tourelle, la porte et l'escalier sont de l'époque primitive, c'est-à-dire du vi<sup>e</sup> siècle, et que seule la voûte a été établie sur les arcs ogifs au xii<sup>e</sup> siècle. Cette cellule et les fondations de celle qui l'avoiisine concordent en effet avec celles relevées dans l'île Lavret et ont des dimensions analogues ; et, comme elles, ce sont là les cellules des premiers moines, qu'ils construisirent en arrivant dans l'île, comme nous l'apprend le passage de la Vita Prima de Saint-Maudez que nous avons cité.

Ainsi l'on se trouverait en face d'une cellule primitive du vi<sup>e</sup> siècle reconstruite, en partie du moins, dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle et convertie en chapelle ; cette explication est évidemment logique et tout à fait admissible en l'absence de documentation. Et si cet édifice fut ainsi soit simplement restauré soit complètement reconstruit au xii<sup>e</sup> siècle sur plan circulaire, c'est très probablement parce qu'à cette époque il subsistait à l'édifice antérieur, sans doute en mauvais état, peut-être même en ruines ; le gros œuvre des murs peut donc ainsi fort bien remonter au vi<sup>e</sup> siècle comme le prétend La Borderie, puisque les fondations de la cellule voisine et de celles de l'île Lavret datent de cette époque, sans contestation aucune. Mais, pour supporter la coupole dont on recouvrit l'édifice, on fit alors appel au procédé tout nouveau encore de la croisée d'ogives, appliqué cependant d'une façon fort primitive, — ce qui prouve que la voûte au moins ne peut

pas être antérieure à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle au plus tôt. Et nous ne pensons pas qu'il soit trop téméraire d'affirmer que nous nous trouvons là en présence de l'une des plus anciennes, sinon même de la plus ancienne voûte sur croisée d'ogives de Bretagne (gravure 7).

Pourquoi cette cellule aurait-elle été ainsi restaurée au XII<sup>e</sup> siècle alors que l'on a négligé l'autre et même celles qui pouvaient aussi s'y élever éventuellement ? — Ici encore, nous suivrons l'opinion de La Borderie qui nous paraît la seule vraisemblable : le Foru-Maudez aurait été la cellule de Saint-Maudez lui-même, comme l'indique l'autre nom à lui donné de « chaire de saint Maudez » ; sa situation au faite de la colline la désigne comme étant la cellule de l'abbé, d'où il pouvait surveiller ses moines. Ce monument devait être alors le but d'une dévotion très suivie à l'égard du saint, l'un des plus populaires de Bretagne : c'est la raison qui explique sa conservation et, même au cas où l'on admette qu'il fut entièrement reconstruit au XII<sup>e</sup> siècle, la persistance du plan et de l'aspect archaïque de cette construction.

Le plan circulaire de cette chapelle pose ainsi un problème archéologique nouveau et fort important que personne n'a encore soulevé. Jusqu'à ce jour, les églises ou chapelles de plan circulaire ou d'un plan dérivé (octogonal ou tréflé) étaient considérées comme inspirées par le désir d'imiter le plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem (Sainte-Croix de Quimperlé et temple de Lanleff, en Bretagne ; — Neuvy-Saint-Sépulcre, chapelle des Templiers de Laon, chapelle Saint-Jean-du-Liget, etc...). Or il existe ainsi à peu de distance du temple de Lanleff, dans l'île Saint-Maudez, une chapelle de plan circulaire, de dimensions réduites en vérité, formant plutôt à proprement parler un oratoire, qui n'est pas inspirée du plan du Saint-Sépulcre, mais qui au contraire devrait ce plan à la forme ronde qu'affectaient les cellules des moines bretons venus s'établir dans ces îles aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles (3).

### § 3. — LES RUINES DE L'ÉGLISE PRIEURALE

À environ deux cents mètres à l'est de la chapelle circulaire, le long de la côte de l'île baignée par le Trieux, se trouve un groupe de plusieurs édifices qui sont successivement, en allant de l'est vers l'ouest (gravure 6) : les restes de l'église du Prieuré, converties en bâtiment d'habitation ; — une chapelle moderne construite en 1884 ;

(3) Dans son « Répertoire des Églises » (page 195), M. René Couvroy dit que le plan du Temple de Lanleff est « oriental et inspiré de la Mosquée d'Omar » ; nous ne partageons pas son avis et pensons qu'il est, comme celui de toutes les églises circulaires, imité du plan du Saint-Sépulcre de Jérusalem, déjà circulaire lui-même dès l'époque constantinienne.

— puis le bâtiment de l'ancien Prieuré, servant de ferme ; des petits bâtiments modernes d'exploitation, à peu près tous en ruines, se groupent autour de ces trois principaux édifices. Avant la guerre de 1939, le bâtiment de l'église prieurale servait d'habitation au propriétaire ; l'abbé Couasnon y résidait même constamment ; l'ancien prieuré, ou métairie, servait de logement au fermier et d'étables ; depuis l'occupation allemande le fermier lui-même ne réside plus dans l'île qu'il exploite de la terre ferme à laquelle elle est rattachée quelques instants à marée basse du côté de Lanmodez, et les bâtiments sont à peu près abandonnés.

Les ruines de l'église prieurale ne se composent plus actuellement que d'un bâtiment de plan rectangulaire qui était la nef de l'église, et de trois piliers subsistant à l'est dans le prolongement du mur nord de cette nef. La nef est un rectangle de 11 m. 35 de longueur sur 4 m. 35 de largeur, dans œuvre, orienté ouest-est. Les murs du nord, du sud et de la façade ouest sont massifs, et épais chacun de 0 m. 97 ; ils sont construits en blocage de granit. Dans son état actuel, le mur nord n'a qu'une ouverture, porte basse qui fait communiquer la nef avec un bâtiment de 7 m. 45 de long sur 6 m. 10 de large qui lui a été accolé perpendiculairement à une époque beaucoup plus récente ; on voit nettement que cette porte a été rapportée assez récemment et que les murs latéraux de ce bâtiment viennent buter contre le mur nord de la nef, sans aucune liaison avec lui.

Le mur sud de la nef, par contre, est percé respectivement à 1 m. 75 et à 5 m. 45 à partir de son extrémité ouest de deux baies très étroites à l'extérieur, 0 m. 08 seulement, mais largement ébrasées à l'intérieur, 0 m. 70. Ces deux meurtrières, dont la base se trouve à 2 m. 30 au-dessus du sol extérieur, ont 0 m. 90 de hauteur. Une porte moderne est percée dans ce mur sud, et c'est par elle que l'on accède maintenant à l'intérieur.

Le haut des murs de la nef a été refait en ciment à l'époque actuelle, et le bâtiment a été couvert d'un toit plat en terrasse, en ciment également. Un plancher moderne le divise horizontalement en deux parties pour l'habitation ; les fenêtres percées au premier étage du mur sont modernes.

Mais tout l'intérêt de cette nef réside dans sa façade ouest. D'une largeur totale hors-œuvre de 6 m. 36, cette façade est percée d'un portail roman, dont le bas a été muré lors de l'aménagement des ruines de l'église en habitation, la partie supérieure formant baie (gravures 3 et 4). Ce portail a une largeur totale de 2 m. 98 ; l'ouverture de la porte elle-même est large de 1 m. 26, et sa hauteur sous l'archivolte, à partir du niveau actuel du sol, est de 2 m. 06.

Le portail ouest est accosté de deux pieds-droits en appareil de granit, fort simples, formés par un pilier peu saillant et très plat,

large de 0 m. 62 et saillant de 0 m. 24. Sur ce pilier repose une archivolte en plein cintre, composée d'un simple bandeau plat à claveaux de granit gris réguliers, large de 0 m. 38, surmonté d'un rebord formant rouleau. Sous cette archivolte est un autre arc en plein cintre, en retrait sensible, large de 0 m. 24 et épais de 0 m. 35 (gravure 4).

Enfin, au-dessus de ces deux arcs, le portail est surmonté d'un fronton ou gâble en mitre, formé d'un simple bandeau, étroit et peu saillant. A peu près à la hauteur du sommet de ce gâble sont encastées dans la façade deux pierres rectangulaires, une de chaque côté du fronton ; elles présentent chacune une sculpture en bas-relief assez grossière et très effacée, représentant une tête humaine avec le buste. Gaultier du Mottay avait déjà signalé ce qui constitue la seule décoration de ce portail : « deux personnages en relief, presque frustes ». L'usure causée par les pluies d'ouest a grandement contribué à rendre ces deux petits personnages assez méconnaissables.

Il faut noter que le portail n'est pas situé exactement au milieu de la façade occidentale, mais qu'il se trouve légèrement plus au sud ; la partie méridionale de la façade a 0 m. 22 de moins que la partie septentrionale.

En somme, ce portail roman est d'une simplicité extrême, toute ornementation, à part les deux bustes humains, en est bannie. Le matériau employé dans sa construction comme dans tout le reste de la nef, le granit gris, contribue à lui donner un aspect rude, même grossier. Il est cependant de dimensions bien proportionnées, qui le rendent harmonieux dans sa rudesse. Comme le monastère de l'île fut donné à l'abbaye cistercienne de Bégard, fondée en 1130, on pourrait être amené à croire que cette simplicité est l'indice de l'influence cistercienne, qui bannissait toute ornementation sculpturale de ses églises, et que ce portail ne remonte pas plus haut que le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Or, si l'on considère sa facture archaïque, on lui attribue sans hésitation une date bien antérieure, milieu ou fin du XI<sup>e</sup> siècle au plus tard. Aucun document ne nous ayant révélé jusqu'à ce jour la date de construction de la nef et de son portail ouest, si, comme A. de La Borderie le déduit de l'étude du texte de la *Vita Prima de saint Maudé*, le monastère fut relevé après les invasions normandes et préexistait ainsi à l'établissement du prieuré cistercien, nous sommes en droit de conclure que les restes actuels de cet édifice sont antérieurs aux cisterciens. Evidemment, nous sommes réduits à de simples suppositions (4).

(4) Depuis la rédaction de ces lignes, M. Jean Hunter, archiviste de Seine-et-Marne, a fait à l'École du Louvre à Paris, le 14 février 1951, devant les membres de la Société Française d'Archéologie, une remarquable conférence sur les débuts de l'art roman entre la Seine et la Loire. Les églises romanes du XI<sup>e</sup> siècle qu'il y a décrites

Au-dessus du gâble qui couronne le portail, la façade occidentale est percée de deux baies très étroites, assez rapprochées, et semblables à celles du mur sud : larges seulement à l'extérieur de 0 m. 08, elles ont un ébrasement intérieur, la plus septentrionale de 0 m. 60 et l'autre de 0 m. 85. Elles ont une hauteur commune de 0 m. 75.

Ces baies des murs ouest et sud ont ainsi une allure de meurtrières, et l'on peut se demander si elles n'avaient pas effectivement cette destination, puisque, à part le portail ouest, aucune autre ouverture n'était percée dans les murs nord, sud et ouest de cette nef. A une époque troublée, où la piraterie sévissait encore sur mer et où le souvenir des invasions normandes n'était pas si éloigné, tout nous porte à croire que cette nef pouvait servir à la défense, et que peut-être l'église romane était une église-fortifiée.

Dans son état actuel, l'église prieurale se termine à l'est par un mur épais de 0 m. 50 que perce en son milieu une arcade en plein cintre large de 3 m. 54, et dont la clef est élevée de 4 m. 46 au-dessus du pavage actuel de la nef. Cette arcade romane, très simple elle aussi, aux claveaux de granit gris, est maintenant murée de façon à clore le rectangle de la nef pour son habitation ; elle est surmontée, à l'intérieur, d'un écusson.

Cette arcade faisait communiquer la nef subsistante avec le chœur, maintenant complètement disparu. Mais en 1883, c'est-à-dire un an avant que l'on en abatte les ruines pour construire à sa place la chapelle moderne, Gaultier du Mottay en a vu et décrit les vestiges dans son *Répertoire Archéologique* (page 288). L'église dans son ensemble, nef et chœur, mesurait, d'après lui, une longueur totale de 28 mètres ; le chœur était donc plus long que la nef et avait 16 mètres de long environ ; il était plus en ruines que la nef, qui était cependant alors découverte. Du côté nord subsistaient deux arcades romanes s'appuyant sur les trois piliers qui existent encore et que nous décrivons dans un instant. Du côté sud était une autre arcade romane, ainsi qu'une arcade en anse de panier, que Gaultier du Mottay date du XI<sup>e</sup> siècle et qui ouvrait sur une chapelle latérale : à sa clef elle portait un écu, peut-être celui que nous avons vu au-dessus de l'arcade romane murée de la nef où dans ce cas il aurait été réemployé quand on couvrit la nef de son actuelle terrasse en ciment, car Gaultier du Mottay ne signale pas d'écusson là où nous l'avons vu. Le chevet plat conservait en 1883 la maîtresse vitre, séparée en deux baies par un meneau, et aurait été de construction plus récente. Il datait vraisemblablement du XIII<sup>e</sup> siècle, et c'est à

et les conclusions qu'il a exposées nous confirment entièrement dans notre opinion que le portail ouest et la nef de l'église prieurale de l'île Saint-Maudé datent de cette époque.

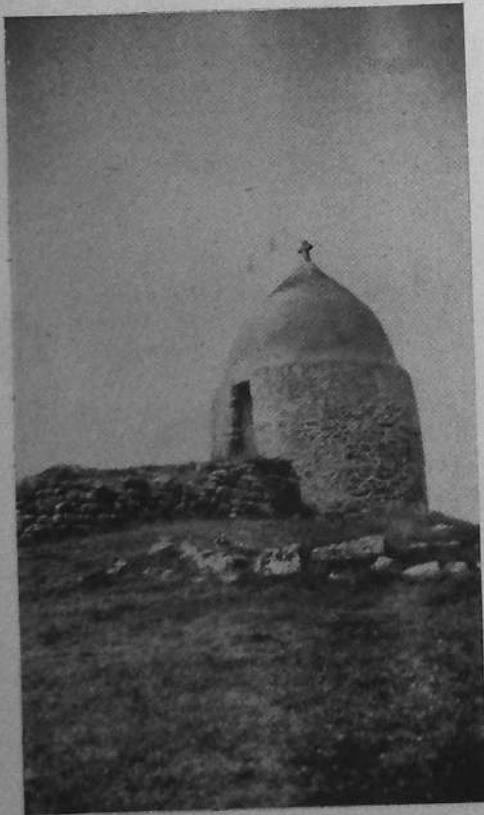
cette construction que se rapporterait alors la mention de 1240 que nous avons citée plus haut ; ou bien n'aurait-il été élevé qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, époque de la charte de Jean, abbé de Bellevaux, de septembre 1491 ? — La disparition complète de cette partie de l'édifice en 1884 ne laisse place, là aussi, qu'à des suppositions.

Le chœur aurait eu, comme la nef, une largeur de 5 mètres environ, et les grandes arcades qui subsistaient le faisaient communiquer avec ses deux collatéraux nord et sud larges de 2 mètres. les bas-côtés du chœur étaient donc en saillie par rapport à la nef qui en était dépourvue, et la largeur totale de l'édifice avec ses collatéraux était d'environ 9 à 10 mètres. Peut-être ces collatéraux, qui, si l'on en croit cet auteur, ne possédaient que deux travées, formaient-ils ainsi une sorte de faux-transept, disposition fréquente en cette partie de la Bretagne, et dont l'église de Brélévenez, qui date partiellement du xii<sup>e</sup> siècle, nous offre un bon exemple ; ce faux-transept aurait occupé environ 8 mètres dans la longueur du monument entre la nef romane et le chœur, ne laissant de la sorte que 8 mètres environ pour le chœur proprement dit ou sanctuaire ; ou bien du temps de Gaultier du Mottay n'y avait-il plus que ces deux travées de bas-côtés de visibles, les autres situés plus à l'est ayant disparu à une époque ancienne ; sa description ne permet pas de résoudre ce problème architectural. Le plan de l'édifice d'après le cadastre de 1827, bien que difficile à utiliser en raison de sa faible dimension, confirme toutefois la première hypothèse : l'église prieurale y est figurée avec le plan en croix, les branches de celles-ci étant formées entre la nef et le chœur par ces bas-côtés ou chapelles latérales.

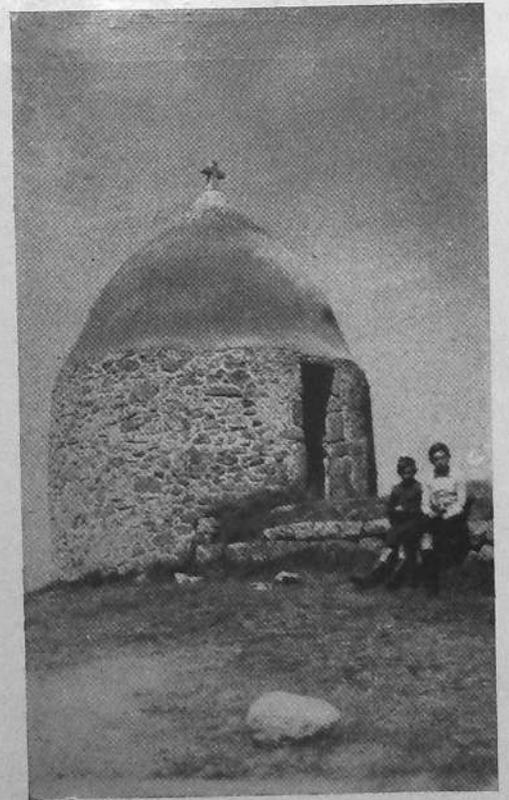
Le plan cadastral nous montre aussi, accolé au sud du chevet plat du chœur, un petit bâtiment qui devait être la sacristie. Enfin il subsistait au nord de l'église les ruines du cloître du xii<sup>e</sup> siècle, et, dans le chœur, une table d'autel en granit du xvi<sup>e</sup>, de 4 mètres de long sur 0 m. 90 de large. Cette description du savant archéologue nous donne une idée générale de ce qu'étaient alors les ruines de l'édifice entier ; nous regrettons qu'il n'ait pas, à cette époque où on allait gravement l'amputer, relevé un plan exact de ce qui existait encore.

Toutes ces ruines du chœur ont en effet depuis lors complètement disparu, car en 1884 on construisit, à quelques mètres à l'est des restes de la nef et précisément sur l'emplacement du chœur et de son collatéral sud, la chapelle moderne que l'on voit aujourd'hui. Il est bien regrettable que l'on ait alors irrémédiablement détruit ces vestiges vénérables du chœur et du cloître.

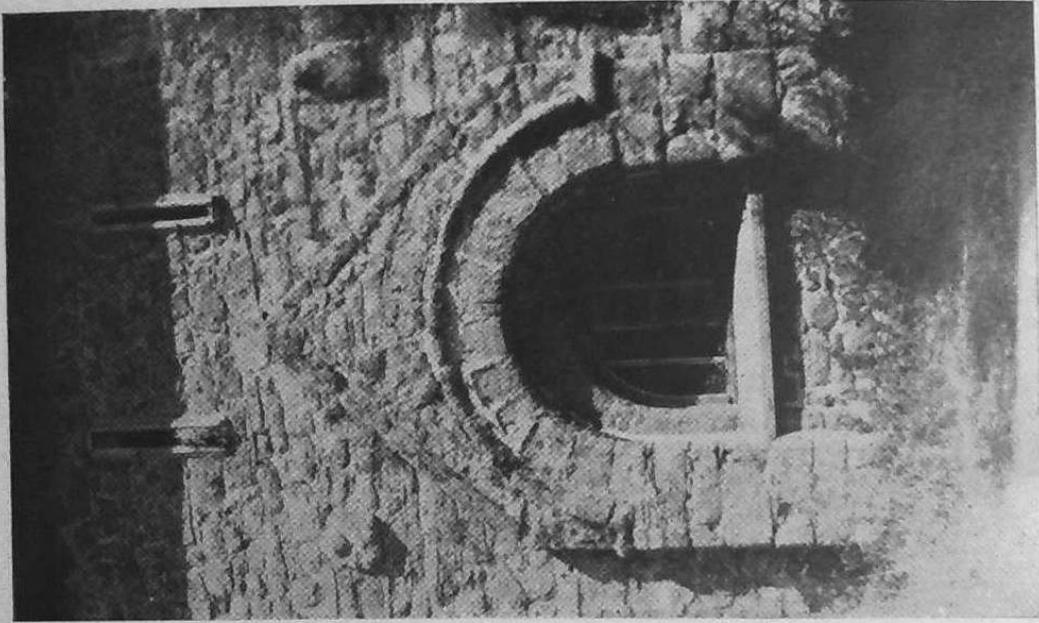
Il subsiste cependant encore, dans l'alignement du mur nord de la nef, trois piliers : ce sont précisément ceux qui soutenaient les grandes arcades romanes du nord vues par Gaultier du Mottay. Ces



1. ILE SAINT-MAUDEZ : Chapelle circulaire, vue de l'Est  
Au premier plan,  
fondations d'un autre édifice circulaire.



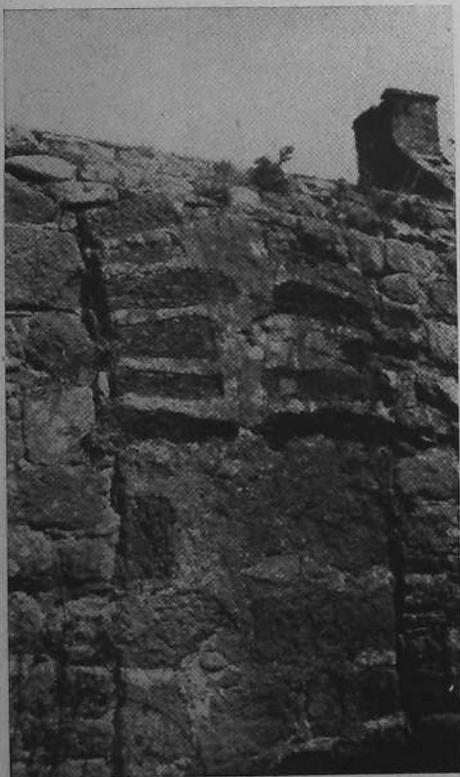
2. ILE SAINT-MAUDEZ :  
Chapelle circulaire, vue du sud



3. ILE SAINT-MAUDEZ : Ancienne église prieurale, portail roman de la façade occidentale



4. ILE SAINT-MAUDEZ : Ancienne église prieurale, portail roman, détail des voussoirs



5. ILE SAINT-MAUDEZ : Restes de l'ancienne  
église prieurale  
pilier en tuffeau vert des grandes arcades nord



6. ILE SAINT-MAUDEZ : Ancienne église prieurale  
nef (à gauche) et chapelle moderne (à droite),  
vue générale du sud-ouest



7. ILE SAINT-MAUDEZ : Chapelle circulaire  
voûte sur croisée d'ogives primitives de la coupole

pilliers sont longs chacun de 0 m. 95 et larges de 0 m. 80 ; ils sont construits en appareil irrégulier de granit ; l'amorce des arcs, formée de larges claveaux plats, subsiste également ; le matériau employé pour les arcs est une sorte de schiste ou tuffeau d'un vert très foncé, tirant au noir (gravure 5). Les grandes arcades avaient, la première du côté de l'ouest 3 m. 15, et l'autre 3 m. 20 de largeur. Du dernier pilier de l'est il ne reste plus que la moitié occidentale et l'amorce de l'arcade correspondante, — ce qui empêche ainsi de savoir si ces arcades se continuaient ou non, comme nous l'avons dit tout à l'heure, jusqu'à l'extrémité du chœur. Les arcades reposaient sur de simples tailloirs, très plats, en schiste également ; le pilier du milieu a conservé un reste très visible de ce tailloir, à peu près disparu aux deux autres.

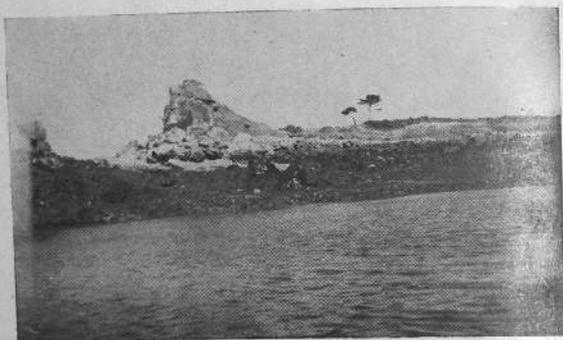
Un contrefort long de 1 mètre et large de 0 m. 72 prolonge actuellement le mur sud de la nef vers l'est ; c'est visiblement le reste d'un ancien pilier identique à ceux du nord réemployé à cet usage.

À l'angle sud-est de la nef, à l'extérieur, le mur de l'est occupé par l'arcade en plein cintre murée se trouve très légèrement en retrait sur le mur sud de la nef. À cet endroit, l'amorce d'un arc mouluré se dirigeant vers le sud s'observe à l'extérieur ; cet arc est épais de 0 m. 25 environ. C'est là sans doute le vestige du collatéral sud, ou plutôt de la chapelle latérale observée par Gaultier du Mottay. Le mur s'observe d'ailleurs au ras du sol pendant quelques pas.

Dans l'angle sud-est de la nef, mais à l'intérieur de celle-ci, à 1 mètre au-dessus du sol, est encastré un corbeau, très simple, en granit gris, de 0 m. 33 sur 0 m. 23 de côté, à pan coupé.

La position du premier pilier ouest du chœur contre le mur nord de la nef et le retrait du mur à l'angle sud-est de celle-ci indiquent nettement qu'il y eut deux campagnes de construction dans l'édifice à l'époque romane. À notre avis, la nef, massive et éclairée seulement par ses étroites meurtrières, était la partie la plus ancienne, élevée au milieu ou dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, antérieurement à la prise de possession du monastère par les Cisterciens de Régard, ainsi que son portail ouest : c'est d'ailleurs l'opinion d'Arthur de La Borderie qui, dans son commentaire des *Vies de saint Maudez*, écrit (page 64) : « Après l'ère des invasions normandes, le monastère de Saint-Maudez fut relevé, tout au moins des la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, comme le prouvent les restes d'église et de cloître existant dans l'île Modéz. » Il appuie son assertion comme nous l'avons dit plus haut sur le passage de la *Vita Prima* mentionnant la mort du saint dans l'île, mais il ne nous indique pas à quelle règle il estime que pouvait alors se rattacher ce monastère.

D'autre part, dans son *Histoire de Bretagne* (page 365), La Borderie émet l'opinion que cette église avait été élevée sur les ruines



8. ILE-VERTE : Angle sud-ouest de l'île, le Calvaire



9. ILE-VERTE : Ruines de l'ancien couvent franciscain  
gros mur de l'est dans sa partie méridionale  
(Clichés de l'auteur, vues prises en 1936 et 1949)

de l'oratoire antique fondé par saint Maudez ; ce sera aussi la nôtre, car on peut considérer comme certain que les religieux du XI<sup>e</sup> siècle, par dévotion pour saint Maudez, conservèrent pour leur église l'emplacement où celui-ci avait établi le premier sanctuaire de l'île.

Par contre, la partie antérieure du chœur, avec ses bas-côtés ou faux-transept, aurait été selon nous l'œuvre des Cisterciens dans la de 1884, l'autre au sud, donnent accès dans l'édifice. Près d'elles sont deux bénitiers circulaires, en granit.

Seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; élevé encore dans le style roman, le chœur aurait subi ultérieurement, aux XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, des réfections et notamment sa prolongation vers l'est, ainsi que l'adjonction au sud d'une chapelle latérale ; la maîtresse-vitre qui éclairait le chevet plat était également l'œuvre de ces remaniements postérieurs. La disparition regrettable de cette partie de l'église prieurale ne nous permet plus que des suppositions. Et, pour la même raison, nous ne savons pas si l'église était voûtée ou simplement couverte d'un lambris.

#### § 4. — LA CHAPELLE MODERNE

C'est un petit édifice de plan rectangulaire orienté d'ouest en est, qui fut construit en 1884 à quelques mètres à l'est de l'extrémité orientale de la nef de l'ancienne église prieurale. Elle fut bénie le 1<sup>er</sup> juin 1885 ; sa longueur est de 8 m. 50 et sa largeur de 5 m. 72 hors-œuvre ; elle est couverte d'un lambris de bois en berceau plein cintre.

Elle renferme plusieurs statues anciennes en bois. L'autel est surmonté de la statue de Notre-Dame des Mers, et sur le tabernacle est un crucifix de bois ancien. De chaque côté de l'autel sont, du côté de l'Épître la statue de saint Yves en prêtre, et du côté de l'Évangile celle de saint Maudez. Le long des murs de la nef sont les statues de saint Eloi en évêque, une Piéta, sainte Anne, et saint Michel terrassant le dragon. Deux portes, l'une à l'ouest surmontée de la date

#### § 5. — LE PRIEURÉ

A quelques dizaines de mètres à l'est des restes de l'ancienne église et de la chapelle moderne, un long corps de bâtiment rectangulaire qui abrite le logement du fermier dans sa partie orientale et des étables dans la partie occidentale était autrefois le prieuré, désigné sous le nom de « métairie » dans la lettre de 1717. Une vaste pièce rectangulaire occupe toute la partie orientale de ce corps de logis ; le long du mur de l'est se trouve une grande cheminée en granit avec un four qui fait saillie à l'extérieur. On y remarque des baies étroites semblables à celles de l'église prieurale.

A l'ouest de cette grande pièce s'ouvre dans le mur sud la porte d'entrée actuelle, donnant sur un vestibule. Au fond, c'est-à-dire contigu au mur nord, est un bel escalier en granit, escalier à vis de douze marches, d'un diamètre de 2 m. 26, qui permet l'accès aux combles où existaient autrefois d'autres pièces d'habitation avec cheminées.

Tout à côté de cet escalier se trouve une porte du XV<sup>e</sup> siècle surmontée d'un arc en accolade, fort simple, sans ornements ; elle a 0 m. 85 de largeur (dessin, planche II). Par terre, près de l'entrée, soutenant un banc de pierre formé d'un large morceau de schiste ardoisé qui serait peut-être une ancienne table d'autel semblable à celle de la chapelle circulaire, est un morceau d'arcade moulurée en granit gris provenant fort probablement des ruines du chœur.

Extérieurement, à l'extrémité orientale de la façade sud du prieuré, sont deux importants contreforts de granit. A quelques mètres en avant de cette façade se trouvent les restes des piliers d'entrée de la cour. Sur la façade nord, partie orientale, on voit, en allant de l'est vers l'ouest, d'abord une arcade en plein cintre à claveaux plats, restes d'une ancienne porte actuellement murée, puis deux contreforts très massifs.

Ce prieuré date en grande partie du XV<sup>e</sup> siècle ; toutefois il semble bien que l'arcade murée encastrée dans le mur nord soit une arcade romane, et ainsi le gros œuvre, et notamment les murs, construits en grand appareil de granit, remonteraient aux XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle, — les époques ultérieures n'ayant alors effectué que des transformations intérieures. Les baies étroites percées à l'est et semblables à celles de la nef, viennent à l'appui de cette assertion. Ensuite, l'île fut laissée à un fermier comme le prouve l'acte de 1587 cité par les auteurs des *Anciens Evêchés*, et ce bâtiment devint la métairie.

Ajoutons que tout ce bâtiment, qui avait été chaîné et qui est actuellement couvert en tôle ondulée, est en très mauvais état et ne tardera pas à s'écrouler.

Le puits de l'île, qui ne tarit jamais et dont l'eau se trouve à une très faible profondeur, est situé à une cinquantaine de mètres en avant de la façade ouest de l'ancienne église prieurale.

#### § 6. — LA CHAPELLE SAINT-MICHEL

L'emplacement de la chapelle Saint-Michel, mentionnée dans les documents de 1717, date à laquelle elle avait été bien réparée, est encore reconnaissable, au nord de l'île Saint-Maudez. Les murs sont arrasés au niveau du sol ; elle avait un plan rectangulaire, de dimensions environ 5 m. 50 sur 3 m. 80. Dans un tas de pierres voisin se voient encore quelques pierres d'angles taillées, en granit gris.

Gaultier du Mottay avait signalé les restes de cette chapelle en 1883.

Le même auteur parle de deux croix plates de granit, au nord, face à la mer. Ces croix n'existent plus ; les pêcheurs de Loguivy que nous avons consulté n'en ont pas souvenance. Ou bien y a-t-il eu là de sa part une méprise, car il existe à Bréhat sur le bord de la mer une croix plate semblable à celles qu'il indique et que l'on nomme la croix de Saint-Maudez ; une tradition la relie à un épisode de la vie du saint.

De même, Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy parlent des « restes d'un vieux fort ». C'est la seule mention que nous ayons rencontrée de ce bâtiment, dont il ne reste plus rien s'il a existé réellement. Gaultier du Mottay n'en parle pas, ce qui nous fait supposer que les auteurs des *Anciens Evéchés* ont peut-être désigné ainsi par ce terme le bâtiment du prieuré en raison de son aspect massif.

Enfin le rocher creux que la légende appelle le « lit de saint Maudez », et que les pêcheurs connaissent sous le nom de « lit du Saint », se voit toujours dans un groupe de rochers dominant le Trioux.

#### § 7. — LE CIMETIÈRE ET LA PECHERIE

Le plan cadastral de l'île, levé en 1827 indique, contigu au sud de l'église prieurale, un grand espace ayant la forme d'un trapèze irrégulier, sous le nom de « Cimetière » : c'est à peu près l'emplacement du jardin actuel. Les documents de 1717 en font aussi mention. Ce fut là le cimetière de l'ancien monastère durant le haut Moyen-Age, et sans doute dès l'époque de saint Maudez lui-même. Rappelons en effet qu'un cimetière semblable, signalé par A. de La Borderie, existait dans l'île Lavret et qu'il était situé également au midi de l'église du monastère de Saint-Budoc.

D'autre part le même plan cadastral nous montre qu'une vaste pêcherie avait été aménagée sur la côte nord-ouest de l'île.

#### § 8. — LA LÉGENDE DES SERPENTS

Nous ne voulons pas traiter ici de questions hagiographiques ni des légendes qui ont accompagné le culte populaire de saint Maudez. Il en est une toutefois que nous tenons à rappeler : la terre de l'île Saint-Maudez guérit des vers et préserve des serpents, — sans doute en souvenir de la tradition qui rapporte qu'en arrivant à Guelt Enès le saint en chassa les bêtes venimeuses qui, paraît-il, l'infestaient ; d'ailleurs il est de croyance courante à Loguivy que toutes ces îles ne contiennent pas de serpents. Nous voulons simplement rapprocher

cette légende de la croyance similaire qui existe dans notre Auxerrois natal : c'est en effet par le sifflement d'un serpent que saint Pélerin, le premier évêque d'Auxerre, fut d'après la tradition de l'église auxerroise, découvert par les soldats romains dans l'abri où il se cachait sur la montagne de Bouy, où il fut décapité en l'an 304 ; sur l'emplacement de son martyre s'élève l'église de Bouy-le-Tertre, et il est de tradition constante dans la région que la terre prise sous l'autel de cette église préserve de la morsure des serpents. Il est probable d'ailleurs que l'on retrouverait en d'autres pays, appliquée à d'autres saints populaires, des croyances du même genre.

### CHAPITRE III

## Le Couvent Franciscain de l'île-Verte

#### § I. — HISTORIQUE

Les fouilles effectuées en 1858 par Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, mentionnées ci-dessus, prouvent qu'un monastère existait à l'île-Verte aux <sup>v<sup>e</sup></sup> ou <sup>vi<sup>e</sup></sup> siècles. Ce monastère, s'il survécut jusqu'au <sup>ix<sup>e</sup></sup> siècle, fut alors détruit par les Normands, ce que semblent prouver les débris exhumés par ces auteurs et sur lesquels ils ont reconnu que le couvent franciscain était bâti (tome IV, page 6, note 2).

En tous cas, c'est dans une île alors déserte qu'abordèrent, au <sup>xv<sup>e</sup></sup> siècle, quelques religieux franciscains, ou cordeliers ainsi qu'on les appelait à l'époque, appartenant à la réforme dite Frères Mineurs de l'Observance. D'après le registre paroissial de Bréhat, c'est en 1434 qu'ils fondèrent le couvent de l'île-Verte, avec la permission de l'évêque de Dol. Plusieurs autres couvents furent alors établis par les Franciscains dans des îles du littoral breton, où ils voulaient trouver la solitude et l'isolement du monde séculier. En 1436, Gilles de Tournemine, seigneur de la Roche-Jagu, à qui l'île-Verte appartenait, donna aux religieux qui venaient de s'y installer les moyens de se bâtir un couvent plus important que la fondation primitive : celle-ci ne comportait en effet qu'une humble maison avec une petite chapelle dédiée à Notre-Dame (M. Courtecuisse : *Tables Capitulaires des Frères Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne*, page IV).

À la fin du <sup>xv<sup>e</sup></sup> siècle eut lieu une nouvelle réforme de l'ordre franciscain, qui donna naissance à une branche séparée, celle des Récollets. La plupart des couvents de cordeliers de Bretagne y adhèrent.

rèrent au cours du xvii<sup>e</sup> siècle ; c'est en 1632 probablement que le couvent de l'Île-Verte passa de la sorte des Observantins aux Récollets, qui s'y maintinrent jusqu'en 1790 ; il fut alors fermé, comme tous les établissements monastiques. C'est donc à tort que R. Largillière prétend que les religieux quittèrent l'Île-Verte pour s'établir sur le continent, comme cela se passa dans d'autres monastères insulaires de l'ordre des Frères Mineurs. (*Les Saints et l'Organisation primitive dans l'Armorique bretonne*, page 155.)

Les Archives départementales des Côtes-du-Nord nous fournissent de nombreux détails sur la fin du couvent de l'Île-Verte à la Révolution (Série Q, liasse de 20 pièces).

Le 27 mai 1790 était dressé un inventaire général (5) en conformité du décret du 26 mars 1790 ; l'original de cet inventaire, ainsi qu'une copie pour le département, se trouvent dans cette liasse. Cet inventaire fut fait par « noble et discret Phélibert-Julien Deniel, prieur-recteur de la paroisse de Bréhat, procureur de la même municipalité, du sieur Yves Le Bozec laîné, premier officier municipal faisant les fonctions de maire (attendu la maladie notoire de messire Pierre Cornu du Moulin, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de saint Louis, maire en chef de la dite municipalité) » et par quatre autres officiers municipaux. Il nous donne la liste du mobilier du couvent :

*Sacristie* : 3 calices en argent avec leurs patènes ; un soleil en argent, un ostensorio avec sa navette de cuivre, 2 ornements blancs avec tuniques et dalmatiques, 7 autres ornements blancs, 5 rouges, 4 noirs, 2 violets, 2 verts, 2 chapes blanches, 1 noire, 3 grands et petits missels, 4 devant d'autel, 43 nappes d'autel, 32 aubes, 36 amies, 10 surplis, 20 cordons, 6 grands bouquets de fausses fleurs pour le grand-autel, 6 chandeliers de bois doré, 1 lampe de cuivre, 1 ciboire d'argent, 1 graduel et 1 vespéral de même forme, 1 gimpe de soie à franche d'argent, 2 cloches, 1 orloge en fer, 1 glace, 21 corporaux, 15 purificatoires, 4 vieux ornements au rebut, 1 vieille chape noire, 2 tuniques hors de service, 1 table et 4 tabourets.

*Linges et meubles de la communauté* : 12 paires de draps, 9 douzaines de serviettes, 12 nappes, 6 essuie-mains, 2 lits et 7 autres.

Huit autres lits à l'usage des religieux, un en chaque cellule, garni de paille traversiers de halles et couvertures.

*Bibliothèque* : 999 volumes modernes et anciens, tant bibles, saints-pères, théologiens, commentateurs, sermons, historiens, que philosophes, etc.

(5) Nous respectons l'orthographe des documents.

Cet inventaire nous donne également, ce qui est plus précieux, une description sommaire des bâtiments conventuels :

« La maison conventuelle consiste en un corps de logis très antique composé d'une cuisine, un office, un réfectoire, dans l'enhaut deux dortoirs où se trouve quatorze petite cellule de religieux, dans le côté du nord de la dite maison une chambre et cabinet, une cave au-dessous de lad<sup>e</sup> chambre et cabinet, un grenier au-dessus desdits édifices sous couverture d'ardoises, un cloître en bas ayant une citerne au milieu, du côté du sud de ladite maison une petite église, une sacristie, la Cour au-dessus. Hors cloître au couchant de lad<sup>e</sup> maison, un appenti à l'usage des domestiques, une chambre d'hôte vulgairement nommée Keraoul, une autre chambre nommée le Saint Louis. Au bout du ouest de l'isle se trouve un Calvaire bâti sur l'éminence d'un rocher, un jardin au bout de l'est de la maison avec ses murs contenant environ un journal de terre, un demie journal hors murs dans le bout de l'est se trouve aussi une petite chapelle dédié à la Vierge. »

Après avoir dressé l'inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté, la commission municipale de Bréhat interpelle « les révérends pères recolets » sur leurs intentions ; ceux-ci répondent « que leur communauté est composée de six religieux, s'avoir d'un Gardien, un vicaire, deux prêtres et deux frères, s'avoir le Rd p. Gardien qui se nomme Pierre Abgrall, âgé d'environ trente six ans, 2<sup>e</sup> le révérand père vicaire se nomme Louis Conadan, âgé d'environ quarante un an, 3<sup>e</sup> le révérand père Antoine de Pade Madec âgé d'environ cinquante six ans et trois mois, le révérand père Calixte portant pour nom de baptême et famille François-Marie Le Maou, âgé d'environ quarante ans. Le révérand frère Siméon se nommant Roland Durand âgé de soixante quinze ans passées, le frère Damien se nommant Mathurin Lheureux, âgé d'environ soixante trois ans. »

Puis les six pères recolets font la déclaration légale sur leur intention de rester ou non dans leur ordre ; de ces déclarations, assez tièdes à la vérité pour des gens ayant adopté l'habit de saint François, il ressort que quatre d'entre eux affirment leur intention de rester dans l'ordre franciscain, avec quelques réserves cependant, alors que les deux autres, dont l'un, frère Madec, avait été missionnaire à Alep en Syrie, font des déclarations ambiguës :

« Et continuant le présent inventaire avons derechef interpellés lesdits Révérends pères et frères Recolets de faire leur déclaration sur leurs intentions de sortir de leur ordre ou d'y rester ont aussi déclaré la faire comme de fait ils la font comme cy-dessous.

« Article Premier.

« Je déclare à ses messieurs que je ne veut point quitter mon habit de religieux, que mes vœux sont de quitter les maisons de l'ordre de

Saint François et que je désire vivre en accomplissant mon vœux dans le monde, à l'isle Verte le 27 mai 1790. Fr<sup>r</sup> Damien Lheureux, récollet.

« 2<sup>e</sup> Je déclare que mon intention est de me réunir à mon ordre dans telle maison qu'il plaira à l'assemblée nationale de m'indiquer. A l'isle Verte le 27 mai 1790. frère Siméon Durand. »

Frère Calixte déclare aussi vouloir garder son habit de religieux.

« Frère Antoine de Pade Madec prêtre religieux de Lisle Verte, ancien Recteur d'Alep en Syrie, je déclare pour la Liberté. A Lisle Verte 1790 ; signé fr<sup>r</sup> Antoine Madec. »

Frère Cornadan se réserve « de participer aux droits de l'homme dans la suite si je ne m'y plais pas. »

Enfin le père Abgrall, gardien de la communauté, c'est-à-dire le supérieur du couvent, fait une plus longue déclaration, voulant rester provisoirement dans l'ordre de Saint-François là où on lui assignera de se rendre, et espère que l'on va pourvoir « à la sûreté et tranquillité de conscience des Religieux qui sortiront de leur cloître ».

Plusieurs billets datés du 14 mars 1791 indiquent que, sans doute consultés à nouveau sur leurs intentions, les religieux de l'Île-Verte déclarent vouloir se retirer dans la maison des Récollets de Tréguier, sauf l'un d'eux qui demande à aller dans celle de Châtaudren. Et une lettre signée Dieupart (membre du Directoire de Pontrioux), datée de Lisle-Verte du 9 avril 1791 et adressée au Directoire de Pontrioux, nous apprend que « M. le Gardien a reçu aujourd'hui à 4 heures après Midi sa nomination à une paroisse considérable du district de Lesneven ». Cette lettre annonce l'envoi des ornements et linges d'église de la communauté.

Les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 1791 avait lieu la vente des objets mobiliers de l'Île-Verte, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal dressé à cette occasion. Il faut croire cependant que la bibliothèque du couvent ne fut pas comprise dans cette vente, car un catalogue dressé en 1792 indique 860 numéros, alors que l'inventaire du 27 mai 1790 mentionnait 999 volumes.

Ensuite eut lieu la vente de l'île ; le 10 juillet 1792 elle fut adjugée au sieur Honorat-François Guillou comme bien national pour la somme de 4.500 livres. Le 16 juillet suivant était dressé un « Procès-verbal des dégradations faites à la ci-devant Communauté de l'Île-Verte », par Alexis Dieupart, membre du Directoire de Pontrioux, Olivier Maignon, juge de paix de Païmpol, en présence d'Honorat-François Guillou, acquéreur. Ce procès-verbal nous donne aussi quelques indications sur la disposition des bâtiments du couvent. Au chapitre V il est indiqué que deux portes de l'église donnent sur le

cloître ; au chapitre VII on constate que « dans le premier corridor côté levant et couchant, toutes les portes des huit cellules manquent et quatre volets des fenêtres », et que « cinq portes sur les cinq cellules du dortoir nord du cloître... manquent ». On y mentionne également la bibliothèque. Au chapitre VIII il est question du second jardin, et au chapitre IX de la chapelle des Anges. Enfin, au chapitre X, on parle du port ou quai ; c'est la cale ou embarcadère qui était située à l'est de l'île. Malheureusement les indications données par ces différents documents ne nous permettent pas, en raison de la destruction totale des bâtiments, de procéder à la reconstitution exacte du plan du couvent.

Or le sieur Guillou, acquéreur, n'est pas satisfait ; un extrait du registre des délibérations du Directoire du Département des Côtes-du-Nord, en date du 13 septembre 1792, nomme un expert autre que le sieur Boissin pour estimer l'Île-Verte à la suite de la demande en réduction de prix sollicitée par Guillou. L'affaire est tranchée par une autre délibération, du 26 germinal an 2, par laquelle le Directoire du département confirmait la vente de l'île au sieur Guillou pour la somme de 4.500 livres, somme pour laquelle elle lui avait été primitivement adjugée.

Les documents s'arrêtent là ; quelles étaient les intentions de Guillou ? Est-ce cet acquéreur qui consumma la démolition du couvent ? Nous ne le savons pas. La matrice cadastrale nous donne depuis 1833 les noms des propriétaires successifs de l'île : Lineul Armand, à Lézardrieux ; Le Cozannet Olivier, à Lézardrieux ; Le Collen René, à Lézardrieux ; Watrin Armand-Claude, à Kéranvieux, puis sa veuve. Cultivée encore, partiellement au moins, au XIX<sup>e</sup> siècle, — le cadastre de la commune de Bréhat dont dépend l'île, levé en 1832, divise les parcelles en labours et pâtures, — l'Île-Verte est depuis longtemps totalement abandonnée.

## § 2. — DESCRIPTION DES VESTIGES

Les bâtiments du couvent franciscain de l'Île-Verte sont complètement détruits et il est impossible de se rendre compte de la disposition générale de l'ensemble des constructions qui s'y élevaient. Les broussailles et les épines ont envahi les ruines du monastère et la plus grande partie de l'île où s'étendaient les jardins à tel point qu'elles rendent très difficiles et pénibles recherches et relevés ; la partie nord de l'île est même de ce fait à peu près inaccessible ; pour tenter des recherches avec quelque chance de succès, il faudrait commencer par débarrasser l'île entière des broussailles, puis effectuer des fouilles, travaux longs et fort onéreux.

Beaucoup plus petite que l'île Saint-Maudez, l'Île-Verte a des rives

abruptes au-dessus de la mer, et elle est entourée de rochers. Ses dimensions moyennes sont de 150 mètres de longueur dans le sens est-ouest sur une largeur d'environ 100 mètres à son extrémité orientale. A mer haute elle se détache nettement, avec l'amas rocheux du Calvaire à la pointe sud-ouest, et, en son milieu, les deux pins qui y subsistent, les autres ayant été coupés pendant la dernière guerre par les Bréhatins ou les Loguiviens pour leur chauffage.

En partant de l'extrémité orientale de l'île (6), où la pêcherie et l'embarcadère formés de gros blocs de rochers étaient situés sur la grève de cette partie de l'île, on trouve d'abord quelques murs, et, au nord-est, les ruines d'un petit bâtiment de 7 m. 70 de long dans le sens nord-sud sur 3 m. 90 de large. On peut identifier avec certitude ces ruines comme étant celles de la chapelle dédiée à la Vierge et qui se trouvait « hors murs dans le bout de l'est » d'après l'inventaire du 27 mai 1790 (K, planche III). Elle est déjà portée comme ruine au cadastre de 1832, parcelle 1669.

Puis vient un espace allongé de 55 mètres du nord au sud également, large seulement de 3 m. 90, sorte de fossé ou chemin creux (L) qui devait être le chemin desservant la partie orientale de l'île.

Ensuite se trouve un large enclos qui renfermait probablement un champ ou jardin, et qu'un mur de refend épais de 2 m. 40 traverse dans sa largeur et divise en deux parties inégales, celle du sud étant de dimensions inférieures à celle du nord. Cet enclos est d'ailleurs de forme irrégulière ; large intérieurement de 16 m. 30 à son extrémité méridionale, il l'est d'environ 35 mètres au nord, les broussailles nous ayant empêché là d'en prendre la mesure exacte.

Le mur oriental de cet enclos (G H) a une longueur totale de 55 mètres ; son épaisseur est anormalement importante : 3 m. 80 ; il a encore actuellement une hauteur de 3 m. 10 au-dessus du niveau du sol et il est construit en blocs de granit gris de grand appareil ; par place des ardoises sont entreposées entre les blocs d'appareil. Il est percé à côté du mur de refend mentionné ci-dessus par une porte de 1 m. 70 de large (P). La portion nord de ce mur a 33 m. 50 de long et la partie sud 19 m. 80. En deux endroits, situés respectivement près de l'extrémité sud de chacune des deux parties de ce mur (I et J), on remarque, sur son flanc est, une grande pierre formant une sorte de linteau, sous laquelle on croit voir un reste d'ouverture, comme s'il se fût agi d'une baie ou d'une meurtrière horizontale. Le lierre recouvre de sa végétation puissante la plus grande partie de ce mur, comme de presque tous les autres.

Les autres murs de cet enclos, sans avoir la même importance que

(6) Pour la description de l'île-Verte, se reporter au plan donné sur la planche III, auquel renvoient les lettres.

le gros mur de l'est, sont encore assez épais : 1 m. 52 pour le mur sud et 1 mètre pour le mur ouest. Quant au mur nord, dont la partie orientale forme pan coupé, il domine à pic la falaise nord de l'île et est à peu près inaccessible en raison des épines du côté intérieur.

Il est difficile de pénétrer la raison qui fit donner au gros mur de l'est cette épaisseur massive de 3 m. 80 ; eut-il alors un but défensif, étant donné les troubles du xv<sup>e</sup> siècle et la menace anglaise ? Les murs des autres côtés de l'île, au nord et à l'ouest en particulier, s'élevaient sur la crête de la falaise bordant l'île, et celle-ci était donc abordable plus facilement de l'est où se trouvait d'ailleurs la cale ou embarcadère. Ce gros mur de l'est aurait eu ainsi un rôle défensif du côté donnant accès à l'île et au couvent ; aucune autre raison ne peut à notre avis expliquer son épaisseur.

A l'ouest de ce premier enclos, des murs moins épais (0 m. 60 environ) laissent voir trois enclos consécutifs, à peu près rectangulaires et juxtaposés. Celui du nord, large de 22 mètres environ à son extrémité est et seulement d'une quinzaine de mètres en son milieu, dimensions nord-sud, a une longueur est-ouest de 45 mètres environ ; son extrémité ouest est arrondie, on croirait y voir la forme d'une abside d'église ; mais, outre que les documents placent celle-ci au sud du couvent, elle n'aurait pas été orientée liturgiquement. Il faut voir là un autre jardin des religieux ; l'île-Verte était renommée pour sa fertilité et la beauté de ses jardins. L'accès de cet enclos se fait par une entrée située sur son flanc sud et où aboutit le chemin de l'ouest.

L'enclos du milieu, en forme de trapèze, a une longueur est-ouest moyenne de 28 à 29 mètres ; il est large de 20 mètres à son extrémité est et de 14 m. 60 seulement à l'ouest le long du chemin.

Enfin l'enclos méridional a 26 mètres de long est-ouest sur une largeur moyenne de 27 mètres nord-sud. C'est dans son angle sud-ouest que poussent actuellement les deux pins que l'on distingue de fort loin. Son mur sud est dans l'alignement de celui du premier enclos et la longueur totale de ces deux murs est de 47 m. 20 extérieurement.

De petits murs situés au sud de cet ensemble jusqu'à la crête du versant méridional de l'île sont complètement recouverts de broussailles épineuses, nous n'avons pu en relever le plan ; c'étaient là sans doute encore d'autres jardins.

Bordant les trois enclos consécutifs du milieu se trouve le chemin de l'ouest (L), à peu près parallèle à celui de l'est, c'est-à-dire allant dans la direction nord-sud ; encaissé également, il est long de 45 mètres et large de 4. Vers son milieu, une autre chemin qui lui est perpendiculaire, large de 1 m 30, se dirige vers l'ouest sur une quinzaine de mètres. C'est dans l'espace situé dans l'angle sud-ouest de

ces deux chemins, sorte de pentagone irrégulier, que s'élevait le couvent ; au plan cadastral de la commune de Bréhat levé en 1832, ce terrain forme la parcelle 1657 et la matrice cadastrale lui donne la qualification caractéristique de « ruine », remplacée ultérieurement par celle de « pâture » ; l'aspect bouleversé du terrain, recouvert maintenant de broussailles, montre d'ailleurs que l'on se trouve sur l'emplacement de constructions détruites (A). Mais il faudrait procéder à des fouilles méthodiques pour déterminer la situation exacte et l'orientation des bâtiments conventuels qui s'élevaient en ce lieu. Seuls trois vestiges sont visibles.

En premier lieu, c'est à 14 mètres à l'ouest du chemin, au sud, un petit bâtiment ruiné long de 9 m. 60 d'est en ouest et large de 6 mètres (C). Ce bâtiment est-il ancien ? Il nous est impossible de l'affirmer. Au cadastre, il occupe la cote 1659 avec la mention « maison », ce qui fait supposer qu'en 1832 il n'était pas encore ruiné. Il n'en subsiste plus que la base des murs. D'après les textes, et spécialement l'inventaire du 27 mai 1790, il existait au sud du couvent une « petite église » avec sa sacristie : nous croyons pouvoir supposer que c'était donc là l'église conventuelle ; dans ce cas elle eût consisté en un simple rectangle orienté, avec chevet plat. Que si l'on nous objecte ses faibles dimensions, nous pouvons répondre qu'il n'y eut jamais qu'un nombre peu élevé de religieux à l'Île-Verte et que l'acte de 1790 la qualifie d'ailleurs de petite. Cette identification, précisons-le bien, est cependant absolument hypothétique.

Le procès-verbal du 16 juillet 1792 indique que deux portes de l'église donnent sur le cloître. Si ce bâtiment ruiné était l'église conventuelle, comme nous le supposons, le cloître aurait donc été contigu à son côté nord et ces deux portes se seraient ouvertes dans le mur nord de l'édifice. Cet emplacement présumé du cloître (E) nous semble également confirmé par l'inventaire du 27 mai 1790 qui indique formellement le cloître « en bas, ayant une citerne au milieu ». Cette citerne, ou puits de l'île (D), est le second vestige encore visible ; il est situé à quelques mètres au nord-ouest du bâtiment ruiné (C) que nous croyons être l'église conventuelle.

Enfin, à 4 mètres au nord de ce bâtiment, nous en trouvons un autre, qui a 3 m. 35 de long est-ouest sur 2 m. 55 de large (B). Il est encore recouvert d'une voûte en berceau plein cintre longitudinale ; sa porte d'entrée est située à l'est, et elle est précédée d'une sorte d'avant-porte légèrement saillante ; ce détail nous incite à voir là un cellier ou cave, d'autant plus qu'il est à demi-enterré en terre ; cependant l'inventaire de 1790 place la cave au nord ; dans ce cas, celle-ci n'eût pas été mentionnée ; elle ne l'est pas non plus au cadastre, et il nous est impossible de lui assigner une date ; cependant il paraît invraisemblable que ce soit là une construction postérieure à

1790, date où l'île fut abandonnée, et nous croyons que si ce bâtiment n'a pas été porté au plan cadastral c'est en raison de ses faibles proportions. Sa voûte est en petit appareil de granit gris et de schiste ardoisé ; elle est percée de plusieurs trous carrés d'aération et d'éclairage.

Le puits, ou citerne (D), dont nous venons de parler, est à 12 mètres à l'ouest de ce cellier ; d'un diamètre de 0 m. 60, il est actuellement comblé à quelques mètres de profondeur.

Un mur large de 1 m. 60 et long de 12 mètres relie l'angle nord-ouest du bâtiment ruiné que nous supposons être l'église conventuelle (C) à un bloc élevé de rochers qui domine toute l'île et la termine au sud-ouest (F) ; à son faite s'élevait un calvaire dont il ne reste pas de trace et qui est mentionné à l'inventaire de 1790 ; mais le rocher est toujours connu sous le nom du Calvaire, Ar Halvar en breton. Ce mur aurait ainsi limité le cloître au sud ; de ce fait les étrangers qui venaient à l'île, après avoir accosté à l'embarcadere situé à l'extrémité orientale, pouvaient se rendre à la chapelle Notre-Dame (K) au nord-est de l'île, puis, par les chemins est et sud contournant les jardins, entrer dans l'église conventuelle (C) par la porte de sa façade ouest, sans pénétrer ainsi à l'intérieur de la clôture conventuelle. C'est là une coutume constante dans tous les établissements claustraux, où l'église est la seule partie accessible aux laïcs ; cela semble bien confirmer notre hypothèse, à savoir que le bâtiment ruiné C du plan est probablement le vestige de l'église conventuelle.

Le procès-verbal du 16 juillet 1792 mentionne la chapelle des Anges : était-ce là le titre de l'église conventuelle ? Fort probablement, car il paraît peu vraisemblable qu'il y ait eu trois sanctuaires dans l'île, et d'ailleurs l'inventaire de 1790 n'en mentionne que deux.

Le couvent de l'Île-Verte servit, dit-on, vers la fin de l'Ancien Régime, de lieu de réclusion. Les auteurs des « Anciens Evêchés » écrivent (Tome IV, page 6, note 2) : « On aperçoit sur le sol les traces de cellules de ce pénitencier qui recut plusieurs coupables fameux, tant ecclésiastiques que laïques ; tout près, un énorme rocher porte encore le nom de Prison ». Il n'est pas question, dans les documents de l'époque révolutionnaire que nous avons cités, de ce genre de cellules, et nous supposons donc que celles dont parlent ces auteurs étaient celles des religieux, indiquées dans les documents cités : l'inventaire de 1790 en mentionne 14 ; elles pouvaient éventuellement servir à des relégués. Quant au rocher dont ces auteurs ont parlé, il existe à quelque distance de l'île dans la direction de Bréhat un rocher de forme à peu près ronde, connu effectivement des pêcheurs loguiviens sous le nom de « Prison » ; il communique à pied sec avec l'Île-Verte aux basses mers ; il ne semble pas toutefois qu'il ait jamais pu en tenir lieu, étant fort escarpé et en fait inhabitable. Aucun document

Jusqu'à ce jour ne permet cette identification. Ce ne doit être là à notre avis qu'une légende.

Enfin, signalons qu'il y a, en N du plan, au point de jonction du mur intérieur séparant le grand enclos de l'est des trois enclos du milieu avec le mur nord M, lequel est à pic au-dessus de la mer, un gros rocher encastré dans le mur septentrional et qui devait supporter une sorte de belvédère d'où l'on découvrait le large et l'ensemble des îles.

\*  
\* \*

Tels nous apparaissent les vestiges des anciens établissements monastiques de l'île Saint-Maudez et de l'île-Verte. Seule la première a conservé encore deux sanctuaires vénérables, bien oubliés aujourd'hui, dont l'un est en partie détruit, et qui, si l'on n'y prend garde, vont disparaître totalement. Après avoir été durant plusieurs siècles, des asiles de paix, de prière et d'étude, l'île-Verte et l'île Lavret ne sont plus que des îlots déserts et incultes, recouverts d'épines et de broussailles, et bientôt sans doute il en sera de même de l'île Saint-Maudez, où vécut et mourut l'un des saints les plus populaires de la Bretagne; toutes retournent à la sauvagerie primitive qui précéda l'arrivée des thaumaturges venus d'Outre-Manche: « Guelte Enès, — l'île Sauvage ! »

En cette année 1949, où la Société Française d'Archéologie a visité au mois de juin en son congrès annuel les grands monuments des anciens diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc et Saint-Malo, nous avons voulu apporter notre modeste collaboration à l'archéologie bretonne en évoquant les grandes figures de saint Budoc et de saint Maudez, et surtout en montrant l'intérêt historique et archéologique qui demeure attaché aux ruines trop abandonnées des anciens monastères des îles de l'embouchure du Trieux.

A Fontainebleau,  
en la fête de saint Maudez  
le 18 novembre 1949.

## SOURCES DE NOTRE DOCUMENTATION

### I. Sources manuscrites :

- 1° Archives départementales des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc :  
— Série H, Fonds de l'abbaye de Bégard : carton 6, « Prieuré de Saint-Maudel de l'Isle ».  
— Série Q, Récollets de l'île-Verte.
- 2° Cadastre des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc :  
— Commune de Lanmodez (île Saint-Maudez), 1827.  
— Commune de Bréhat (île-Verte), 1832.

### II. Sources imprimées :

- Les ouvrages consultés ont été cités dans le cours de l'étude : Dom Lobineau, A. de La Borderie, Gaultier du Mottay, Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, R. Couffon, etc.

### III. Sources orales :

- Renseignements recueillis sur place, notamment auprès des pêcheurs de Loguivy-de-la-Mer, familiers de ces îles.

## PREUVES

### I

Charte de Jean, Abbé de Belleval, O. C.  
(Septembre 1491)

7bris 1491.

Universis et singulis Christi fidelibus praesentes litteras inspecturis et auditoris, Nos, frater Johannes, Bellevalis abbas Cistercii, totusque conventus abbatum Cisterciensis ordinis in generali Capitulo apud Cistercium celebrato congregatorum, salutem in Domino et sanctae devotionis et orationum suffragium salutare. Cum praecelsa meritorum insignia coelorum Dei sancta Genitrix gloriosa Virgo sedibus sydereis quasi stella matutina praerutilat, mente devota perscrutamur, dum etiam nostri infra pectoris arcana revolvimus, quod jam utpote misericordiae mater gratiae et pietatis amica humani generis consolatrix tam pro salute fidelium quam delictorum omnigravamine sedula et pervigil oratura apud Regem quem genuit inter-

cedat..... quinimo debitum reputamus, in loca in honorem Sanctae Sedis et sanctorum ac sanctorum Dei dedicata gratis possibilibus prosequamur. Cupientes igitur ut ecclesia seu capella sancti Maudeti de insula Dolensis dioecesis ab abbacia seu monasterio beatae Mariae de Begario nostrum (7) Cisterciensis ordinis membrum dependens quemadmodum capella in honore ejusdem Dei, sanctae Mariae et beati Maudeti fundata noscitur (8) in suis structuris et edificiis debite reparetur et relevetur, conservetur ac manu teneatur et libris, calicibus et aliis ornamentis ecclesiasticis pro divino cultu magis decenter muniatur, et a Christi fidelibus jugiter futurisque perpetuis temporibus devotius veneretur et congruis frequentetur honoribus ut Christi fideles libentius causa devotionis illac confluent ad orandum et ad reparationem, conservationem ..... et munitionem (9) manus porrigant adjutrices quo ex hoc dono coelestis gratiae uberius se cons..... venerabilis coabbatis nostri de Claromonte devotionis supplicationibus inchoali omnibus et singulis ..... prefati utriusque sexus qui eandem ecclesiam seu capellam aut loca sancti Maudeti in insula ..... nuncupatu situata a terra discooperta tribus milliariibus vel circiter distantia toties quoties visitaverint et de bonis sibi a deo collatis dederint et..... fuerint aut per nuncium seu monachos ad hoc per gubernationem seu administracionis (10) ejusdem insulae deputatum ad reparationem et manutentionem capellae seu calicis (11), et locorum predictorum censerint aut manus porrexerint adjutrices, in omnipotentis Dei misericordia confisi, concedimus plenariam participationem omnium honorum spiritualium, videlicet missarum, orationum, horarum canonicarum, vigiliarum, suffragiorum, jejuniorum, abstinentiarum, poenitentiarum, elemosinarum, hospitalitatum, laborum coeterorumque divini cultus obsequiorum quae fiunt ac Domino concedente de coetero fient in toto ordine nostro per universum orbem resperso in vita pariter et in morte eorumdem praefatorum. Datum Cistercii in deffinitorio capituli generalis sub appensione sigilli definitorum. Datum in mense septembris anno millesimo quadragentesimo nonagesimo primo. Sic signatum : Johannes Bellevallis, abbas.

(Archives des Côtes-du-Nord, Série H, Fonds de l'abbaye de Bégard, Prieuré de Saint-Maudet de l'Isle, carton 6. — Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle jointe à l'original, collationnée sur les parties encore lisibles de l'original par M. Merlet, archiviste des Côtes-du-Nord.)

(7) lire : nostris.  
 (8) lire : noscitur.  
 (9) l'original porte : promptius.  
 (10) lire administrationem.  
 (11) lire : ecclesiae (?).

*Lettre de Frère Christophe Abinent, recteur de Bréhat*  
 (21 novembre 1717)

MONSIEUR,

La persuasion où j'étois que quelqu'un de vos Messieurs fut venu à l'Isle de Maudet le jour de la fête de saint Maudet m'avoit empesché de vous écrire pour vous avertir de venir voir l'état ou sont à présent l'Eglise, la chapelle de Saint-Michel, la chaire de St Maudez, la méairie et votre appartement qui sont dieu merci et vous dans un tel état que bien loin d'exciter à la compassion comme ils faisoient auparavant ont attiré l'admiration de tout le monde même des pères Jésuites et autres missionnaires que j'invitay la veille de la Saint Martin d'aller visiter ce Saint Lieu jusques à en faire l'éloge en chaire et à inviter leurs auditeurs à visiter et à fréquenter ce lieu consacré par la demeure, les sueurs et les prières de ce saint. Je vous invite autant que je puisse à y venir vous-même et vous verrez par vous-même qu'on n'a pas fait un mauvais employ de l'argent que vous nous avez remis pour les réparations et embellissements de ce saint lieu. Je vous rendray un fidél conte de cet employ, et vous verrez que je n'ay en veüe en tout cet Employ que la gloire de Dieu, l'honneur de St Maudet et de votre Maison, la comodité de votre fermier et l'augmentation de votre Revenu. Après cela si quelqu'un se plaint qu'on a trop employé d'argent à ces réparations et embellissements je luy dirois quil s'en faut bien que cela ne soit encore dans l'état que je souhaiterois que fut un si saint lieu qui a été autrefois si chéri comme le marquent encore tant d'augustes monuments de la piété pristinè de vos ancêtres. En attendant le bien de vous embrasser chez moy ou à Maudet, jay l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
 Fr. Christophe ABINENT  
 Recteur de Bréhat.

Mes compliments à vos Messieurs prieur, sous-prieur, La Saudray, dom Robin, et C.  
 de Bréhat le 21<sup>r</sup> 9bre 1717.

(verso) : 21. 9bre 1717.

A Monsieur  
 Monsieur Moran Greffier de Pontrioux pour faire tenir à M. Dom  
 Climbe procureur de Bégard.  
 à Pontrioux pr Bégard.  
 (Archives des Côtes-du-Nord, idid.)

*Ordonnance de Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux. (10 juillet 1608)*

10 juillet 1608.

Nous, frère Nicollas Boucherat, Abbé de Cisteaux, Docteur en Sainte Théologie, Conseiller du Roy en son Parlement de Bourgogne, Chef et Supérieur Général de tout l'Ordre de Citeaux et ayant l'entier pouvoir d'iceluy et du Chapitre Général ; A nos bien Aimez en Nôtre Seigneur les Prieurs et Religieux du Couvent de Bégar de nostre ordre et diocèse de Tréguier, Salut. Nous ayant été remontré de votre part que de tout temps immémorial à vous appartient et estes en possession de jouir et disposer des fruits, revenus, rantes, oblations, aumosnes et autres émoluments dépendants de la chapellenie de St Maudet de Lisle dépendante de votre abbaye au profit des religieux Conventuels actuellement officians en icelle ; Et que néanmoins depuis quelque tems qu'un certain frère Jean de Knegriou depuis l'avoir démis de prier nonobstant l'injonction expresse que luy avions fait de rendre et remettre ladite chapellenie entre les mains de la Communauté l'auroit retenu mesme sous prétexte illicite, et contrevenant aux ordonnances de nos Chapitres Généraux et arrêts des Cours par lesquels privativement des prieurs commendataires toutes provisions claustrales nous sont réservées pour les causes et autres raisons que dessus et autres à ce Nous mouvants, Nous désirantz maintenir le droit qui vous est acquis de sy longtems et retrancher l'insolence et mépris de ceux qui trop licencieusement osent contrevenir à nos ordonnances, Nous ordonnons et commandons audit frère Jean de Knegriou sous paine de désobéissance formelle de se déporter de la ditte Chapellenie ayant esté toujours nostre intention de le déclarer inhabile par la déposition susdite de prier, et la remettons libre entre les mains de votre communauté vous autorisant de faire élection d'un autre d'entre vous pour la tenir et y exercer les fonctions nécessaires — et de percevoir et jouir des fruits, revenus, rantes, oblations, ausmônes et autres émoluments qui en dépendent ou autrement disposer pour l'honneur et profit de votre maison, déclarant les tenanciers modernes forclos de la levée d'iceux qu'ils pourroient prétendre en vertu d'aucun accord qu'ils auroient avecq ledit frère Jean de Knegriou, vous commandants de luy en faire la signification capitulairement et nous informer puis opposés de son intention et volonté pour puis après procéder contre luy selon qu'il sera trouvé expédiant.

Donné à Cisteaux sous notre signature manuelle souscription, de notre secrétaire avec impression de notre contrescel Ce dixiesme jour de juillet mil six cents et huit.

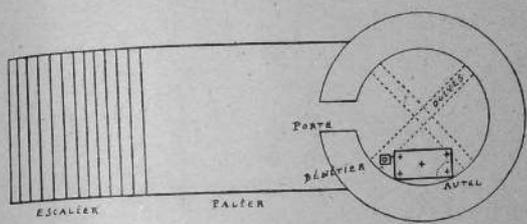
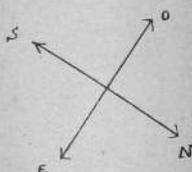
Signé en l'original frère Nicolas abbé de Cisteaux, Général, etc.

(Archives des Côtes-du-Nord, *ibid.* — Copie de l'ordonnance de l'abbé de Citeaux collationnée le 15 septembre 1629 par frère Vincent Delaunay.)

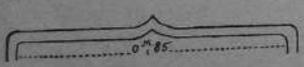
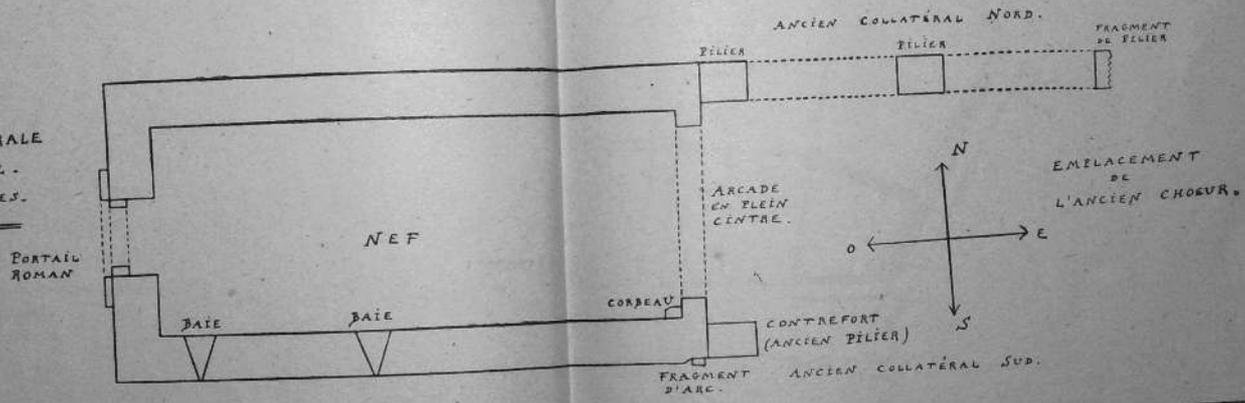
- ILE SAINT-MAUDEZ -

PRIEURÉ DE L'ABBAYE DE BÉCARD.  
ORDRE DE CITEAUX.  
DIOCÈSE DE DOL.

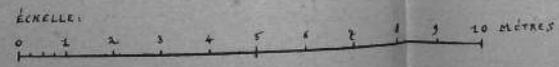
I. CHAPELLE CIRCULAIRE  
(ANCIENNE CELLULE MONASTIQUE)  
DITE "FORN MAUDEZ".  
VI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> SIÈCLES.



II. RESTES  
DE L'ÉGLISE PRIÉURALE  
SAINT-MAUDEZ.  
XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> SIÈCLES.



FORTE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE  
À L'INTÉRIEUR  
DE L'ANCIEN PRIEURÉ.



(COMMUNE  
AUX DEUX  
MONUMENTS)

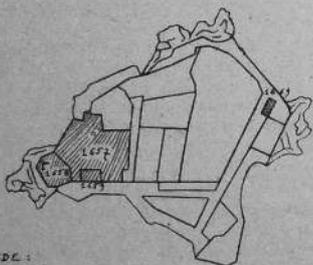
ILE SAINT-MAUDEZ,  
LES 8 ET 13 AOÛT 1949

*Lucien H. Pouchier*



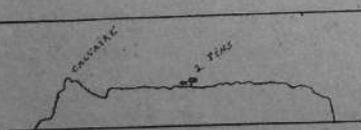
PLANCHE N° III.

I. PLAN CADASTRAL  
DE L'ILE VERTE  
(COMMUNE DE BRÉHAT)  
LEVÉ EN 1832.



LÉGENDE:

- PARCELLE 1652 : RUINE.
- " 1653 : LE CHÂTEAU, ROCHER.
- " 1654 : MAISON.
- " 1663 : RUINE.

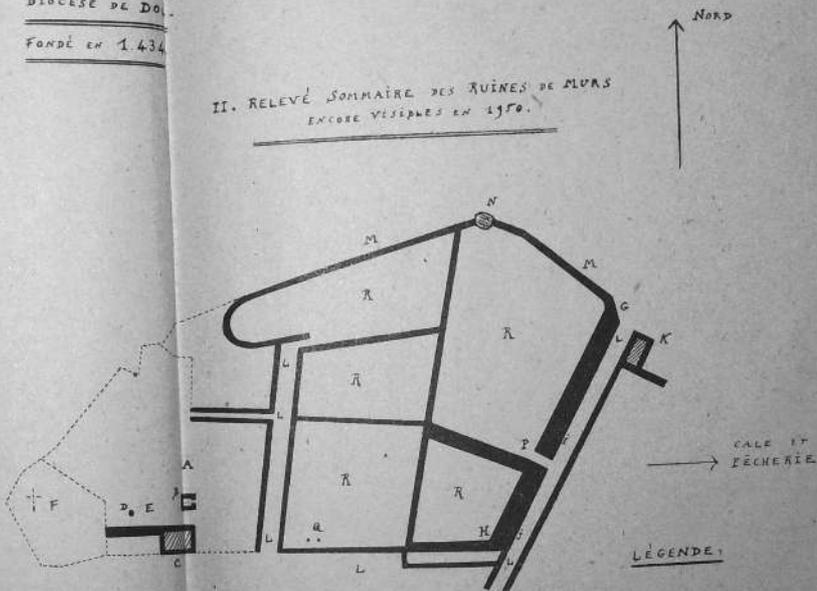


PROFIL DE L'ILE VERTE VUE DU SUD,  
DE LA POINTE EST DE LA BAIE DE LAUNAY  
OU ANSE DE GOVERN À LOGUÉVY-DE-LA-MER,  
À MER HAUTE TAIL GRANDE MARÉE,  
FENDI 25 AOÛT 1943.

ILE VERTE

COUVENT DE RÉGULIERS.  
ORDRE DES FRÈRES MINEURS.  
DIOCÈSE DE DOUAI.  
FONDÉ EN 1434.

II. RELEVÉ SOMMAIRE DES RUINES DE MURS  
ENCORE VISIBLES EN 1950.



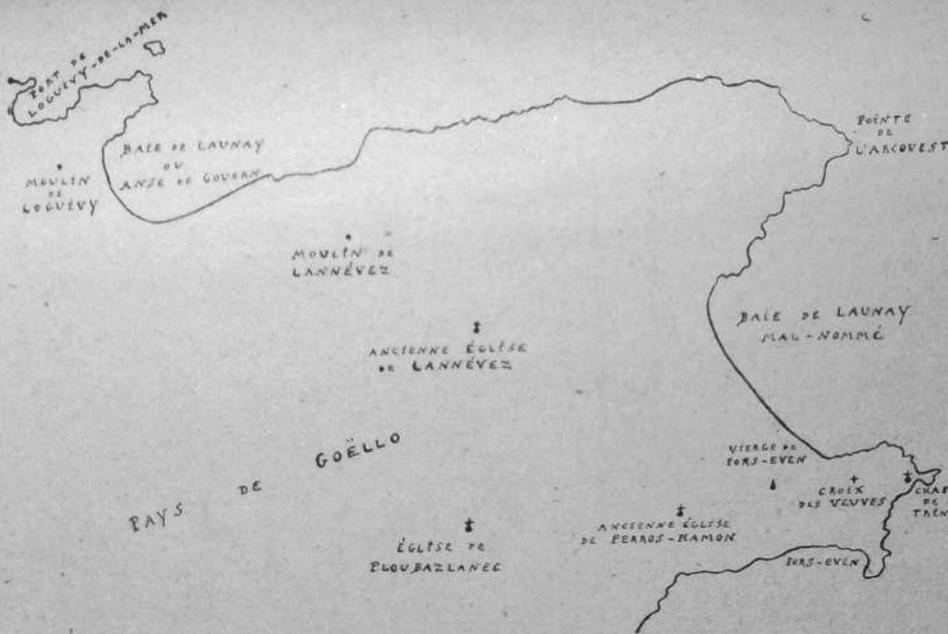
LÉGENDE:

- MURS SUBSISTANTS RELEVÉS SUR PLACE.
- A. EMPLACEMENT ÉRODÉ DU COUVENT.
- B. ÉMPLACEMENT COUVERT EN BERCEAU TREN CENTRE (CELLIER?).
- C. BÂTIMENT RUINÉ (ÉGLISE CONVENTUELLE?).
- D. Puits, DIAMÈTRE : 0<sup>m</sup> 60 (ENTRÉE LA CITERNE SITUÉE AU MILIEU DU CLOÛTRE DE L'INVENTAIRE DE 1790?).
- E. EMPLACEMENT FAUSSE DU CLOÛTRE.
- F. LE CALVAIRE, AN HALVAR, ROCHER (ANCIEN CALVAIRE).
- G-H GROS MUR DE L'EST : LONGUEUR TOTALE 55 MÈTRES ; HAUTEUR ACTUELLE : 3<sup>m</sup> 10 ; ÉPAISSEUR : 3<sup>m</sup> 80.
- I-J DANS LE GROS MUR DE L'EST, GRANDES PIERRES FORMANT UNE SORTIE DE LINTEAU SURMONTANT DES OUVERTURES (MEURTRIÈRES?).
- K BÂTIMENT RUINÉ (CHAPELLE NOTRE-DAME).
- L CHEMINS.
- M MURS DU NORD À TÉC SUR LA MER.
- N ROCHER ENCASTRÉ DANS LE MUR DU NORD.
- P PORTE TERCÉE DANS LE GROS MUR DE L'EST.
- Q L'ÉGLISE.
- R JARDINS ET CHAMPS DU COUVENT.

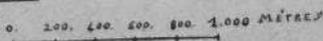
ÉCHELLE : 0 - 5 - 10 - 15 - 20 MÈTRES.

ILE VERTE,  
LES 12 AOÛT 1943  
ET 13 JUIN 1950.

*Lucien R. Pouché*



ÉCHELLE:



CARTE DES ILES DE L'EMBOUCHURE DU TRIEX.

PLAN DÉTAILLÉ DES RUINES DU MONASTÈRE DE SAINT-BUDOC EN L'ILE LAVRET, VI<sup>e</sup> SIÈCLE; - RELEVÉ PUBLIÉ PAR ARTHUR DE LA BORDEAIE DANS L' "HISTOIRE DE BRETAGNE", TOME I<sup>er</sup>, EN 1896.



LÉGENDE:

- A RUINES DE L'ÉGLISE DE SAINT-BUDOC.
- B RUINES DE L'EXEDRA (OU SACRISTIE) DE CETTE ÉGLISE.
- C ANCIEN CÛMETIÈRE DIT AUJOURD'HUI BERET AR CHAPEL.
- CMS. Puits antique trouvé dans cet ancien cÛMETIÈRE.
- DD RUINE MODERNE DE LA CHAPELLE SAINT-SIMON ET SAINT-JUDE DATANT DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE MAIS SOUS LAQUELLE ON A TROUVÉ DES TRACES DE CONSTRUCTION ANTIQUE.
- NOTA.- TOUTES LES LIGNES INDICENT DES MURS, DES SUBSTRUCTIONS ET DES DÉBATS ANTIQUES, ROMAINS OU BRETONS.
- E Puits antique près duquel se trouvent les restes d'un réservoir pavé de briques.
- F LIEU où l'on a trouvé les croix de pierre de SAINT-BUDOC.
- GG<sup>ms</sup> PIÈCES DE TERRE où l'on a trouvé des s'VELETTES et des OSSEMENTS.
- H<sup>1</sup> CELLULE dont les fondations sont intactes.
- H<sup>2</sup> SUBSTRUCTIONS DE SIX CELLULES dont trois se touchent.
- H<sup>3</sup> DERNIÈRE CELLULE plus éloignée vers l'EST.

#### LISTE DES GRAVURES

1. *Ile Saint-Maudéz* : Chapelle circulaire, vue de l'est. Au premier plan, fondations d'un autre édifice circulaire.
2. *Ile Saint-Maudéz* : Chapelle circulaire, vue du sud.
3. *Ile Saint-Maudéz* : Ancienne église prieurale, portail roman de la façade occidentale.
4. *Ile Saint-Maudéz* : Ancienne église prieurale, portail roman, détail des voussures.
5. *Ile Saint-Maudéz* : Restes de l'ancienne église prieurale, pilier en tuffeau vert des grandes arcades nord.
6. *Ile Saint-Maudéz* : Ancienne église prieurale, nef (à gauche), et chapelle moderne (à droite), vue générale du sud-ouest.
7. *Ile Saint-Maudéz* : Chapelle circulaire, voûte sur croisée d'ogives primitives de la coupole.
8. *Ile-Verte* : Angle sud-ouest de l'île, le Calvaire.
9. *Ile-Verte* : Ruines de l'ancien couvent franciscain, gros mur de l'est dans sa partie méridionale.  
(Clichés de l'auteur, vues prises en 1936 et 1949.)

#### LISTE DES PLANS

- I. Carte des îles de l'embouchure du Trieux.
- II. Relevé des anciens monuments de l'île Saint-Maudéz, Ordre de Cîteaux.
- III. Relevé des vestiges de l'ancien couvent des Récollets de l'île-Verte.



Ancien sceau de l'Abbaye de Beaucourt  
(Ordre de Prémontré)  
représentant à gauche Saint-Riom et à droite Saint-Maudéz, dans la barque  
qui les amène de Grande-Bretagne en Armorique.

---

Les Presses Bretonnes, imprimeur, Saint-Brieuc.

---